Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUIN 1958 — N° 104

SOMMAIRE

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Pages

■ NOTE DU SECRÉTARIAT 1

■ EN PRÉPARATION DU 50e CONGRÈS NATIONAL :

1re Partie
MOTIONS . . . 1

■

2e Partie
CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES PROBLÈMES ACTUELS . . . 23

NOTE DU SECRÉTARIAT

LE PRESENT « BULLETIN INTERIEUR » ETAIT MIS EN PAGES ET PRET A TIRER AU MOMENT OU SE DECLANCHERENT LES GRAVES EVENEMENTS DE CES DERNIERES SEMAINES. **L'IMPRESSION ET L'ENVOI DURENT DONC EN ETRE RETARDES,** ET CERTAINS TEXTES QU'IL CONTIENT MARQUERONT, DE CE FAIT, **UN « DECALAGE »** CERTAIN SUR L'ACTUALITE POLITIQUE. D'AUTRES MOTIONS PRESENTENT PAR CONTRE UN **CARACTERE GENERAL** ET NOUS AVONS PENSE QU'ELLES POUVAIENT ENCORE, EN COMPLEMENT DES THESES DE PUTEAUX PUBLIEES AU PRECEDENT « BULLETIN INTERIEUR » (N° 103), APPORTER UNE INFORMATION UTILE AUX CAMARADES.

IL RESTE TOUTEFOIS ENTENDU, LE 50e CONGRES ORDINAIRE ETANT RETARDE ET SA DATE PROCHAINEMENT ARRETEE PAR LE COMITE DIRECTEUR, QU'**UN AUTRE « B. I. » RENFERMANT DES MOTIONS ET TEXTES PLUS ACTUELS** SERA PUBLIE, ET QUE SERA EN OUTRE PORTE A LA CONNAISSANCE DES SECTIONS ET FEDERATIONS, PAR LE CANAL EGALEMENT DU « BULLETIN INTERIEUR », **LE COMPTE RENDU DES INTERVENTIONS FAITES A LA CONFERENCE NATIONALE D'INFORMATION QUI SE TIENDRA LE 29 JUIN A ISSY-LES-MOULINEAUX.**

EN PRÉPARATION DU 50e CONGRÈS NATIONAL

Première Partie : MOTIONS

RECHERCHE DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGERIE

MALGRE les offres réitérées du Gouvernement à direction socialiste, malgré les appels contenus dans les résolutions des Congrès Socialistes de Lille et de Toulouse, malgré des contacts pris à cet effet, les rebelles n'ont jamais voulu répondre aux demandes de cessez-le-feu en Algérie qui leur étaient faites.

Le but premier du triptyque établi par le Gouvernement français est et demeure l'obtention du cessez-le-feu sans lequel aucune élection définitive ne peut être entreprise sur le territoire algérien et sans lequel les négociations pour un Statut futur de l'Algérie ne peuvent être discutées.

Après avoir précisé de nouveau que le cessez-le-feu n'est ni une reddition, ni une capitulation sans condition, il faut créer un choc psychologique dans l'opinion internationale, renverser la situation diplomatique et reprendre l'initiative :

— *non pas en internationalisant le problème algérien;*
— *non pas en associant les pays méditerranéens à une offre où l'Espagne de Franco aurait un rôle à jouer ;*
— *non pas en traitant avec les seuls Etats du Maroc et de la Tunisie par trop directement liés au conflit,*

mais en suscitant, par la S.F.I.O., deux Conférences préparatoires au cessez-le-feu :

1° Organisation d'une Conférence socialiste préalable, rassemblant les Camarades qualifiés des anciennes Fédérations et Sections de l'Union Française, ainsi que du Parti dans la Métropole, et dont le rôle serait de mettre sur pied les modalités d'une discussion sur le cessez-le-feu et l'avenir de l'Algérie ;

2° Conférence genre « Commonwealth » qui rassemble les personnalités des ex-pays associés, asiatiques, africains, etc. (A.O.F., A.E.F., Madagascar, Laos, Cambodge, etc.) y compris alors le Maroc et la Tunisie au même titre que les autres, une véritable **Conférence des Peuples amis** où, avec les représentants de la France, un seul sujet serait discuté : le cessez-le-feu en Algérie, avec un seul préalable admis : le respect des minorités algériennes.

En admettant ainsi de rassembler autour d'une même table, d'abord tous les Membres socialistes, ensuite tous les Délégués de la famille française, même ceux des Etats devenus indépendants, le Parti Socialiste ferait la preuve de sa recherche loyale d'un premier règlement pour le cessez-le-feu et les rebelles ne pourraient plus, devant l'opinion internationale, pas plus que devant les pays afro-asiatiques, reculer devant l'acceptation du cessez-le-feu en Algérie. Sinon la situation diplomatique serait renversée définitivement au seul profit de la France.

Pour le COMITE FEDERAL UNANIME :
J. ROUTIER-PREUVOST.

L'ALGERIE ET L'UNITE DU PARTI

L'HEURE n'est plus, si elle fut jamais, aux querelles personnelles, aux procès d'intention ou aux jugements rétrospectifs. Il s'agit moins d'avoir raison seul que de régler tous ensemble, dans la complexité des faits, un problème douloureux pour tous.

Le Militant averti sait qu'un revirement spectaculaire servirait mal la cause de la Paix : on ne discute pas avec des interlocuteurs mouvants, pas plus qu'avec un pays ou un parti dont les divisions laissent espérer une volte-face. Il nous revient par contre d'adapter notre attitude à la situation politique et diplomatique du moment et, à cette fin, de réaliser entre nous l'accord le plus large possible.

Cet accord existe sur les principes : personne, parmi nous, ne soutient qu'**en l'état actuel de sous-développement et de déséquilibre ethnique l'indépendance soit, pour l'Algérie, une solution heureuse** ; si certains la croient inévitable, nul ne la dit souhaitable. Personne non plus ne conteste **l'impossibilité de maintenir durablement des liens que, dans sa majorité, la population algérienne refuserait.**

Dans la pratique, chacun reconnaît la nécessité d'**une action militaire** indispensable à la sauvegarde des personnes comme à toute négociation ultérieure qui soit autre chose qu'une capitulation.

Nous nous souvenons tous des circonstances dans lesquelles fut préconisée la loi-cadre : il importait, devant le refus opposé au « triptyque » par le F.L.N., d'échapper à l'immobilisme en définissant des structures provisoires. Rejetée d'abord par la droite, édulcorée ensuite, la loi-cadre a perdu de sa valeur exemplaire ; elle n'en reste pas moins **un élément constructif susceptible de peser dans de futures négociations ou dans une future consultation électorale.** Comme telle, il la faut donc appliquer avec **rapidité, loyauté et libéralisme.**

S'il est vrai que l'action militaire et la loi-cadre ont contribué, dans une mesure qu'on peut apprécier diversement, à l'amélioration du climat algérien, **en revanche la situation politique, diplomatique et économique de notre pays s'est dégradée,** faute pour nous d'avoir pu nous concilier l'opinion internationale, et notamment celle de nos alliés, faute aussi d'avoir mis notre économie en état de meilleure résistance.

Il nous faut donc adapter celle-ci aux exigences de la construction franco-africaine et du conflit algérien et ramener à nous le meilleur de l'opinion internationale en précisant et clarifiant nos positions dans le sens du plus grand libéralisme. Nous proclamerons donc **qu'un cessez-le-feu n'est ni une reddition, ni une capitulation,** et qu'il convient de le rechercher **avec l'aide de tous ceux qui y ont intérêt,** Marocains, Tunisiens ou Africains.

Les élections libres seront contrôlées par les Commissions internationales et les discussions s'ouvriront entre la France et les représentants algériens élus **sans autre préalable de part et d'autre que le respect des minorités.**

Certains d'entre nous préféreraient que ces élections se fassent à terme et décident directement du sort des communautés algériennes. On reconnaîtra à la réflexion qu'**un délai (à fixer lors des négociations sur le cessez-le-feu) est indispensable** à l'organisation d'élections authentiques. Si, d'autre part, celles-ci donnaient une forte majorité en faveur de l'indépendance, on voit mal comment, dans tous les cas, il serait possible à des démocrates d'en contester les résultats.

C'est dans cette crainte que d'autres préconisent des négociations directes où nous offririons à nos adversaires de discuter d'un régime d'**autonomie interne ou d'un système fédéral** analogue à celui que connaîtra l'Afrique Noire. **En fait, chacune de ces attitudes se fonde sur un pari** : les partisans de « l'actualisation » du triptyque, débarrassé de tout préalable, misent sur le désir de l'Algérie de rester liée à la métropole ; ils acceptent de courir le risque électoral et de mériter la confiance des Algériens par une confiance et un libéralisme réciproques. Moins optimiste, la seconde attitude traduit la crainte d'un verdict passionnel dans les conditions du vote et dans l'état des esprits. Au pari électoral, elle oppose le pari des négociations. En fait, il n'y a pas contradiction entre les deux méthodes : rien n'empêche de prendre **des contacts secrets et officiels** qui permettent de déterminer les réactions de nos adversaires et de nos amis devant une offre d'autonomie interne par exemple. Dans le même temps, nous réaffirmerions de façon solennelle notre désir de permettre aux populations algériennes de décider librement de leur sort par le moyen d'élections suivies de négociations. Ainsi apparaîtrait sans équivoque notre volonté de Paix et notre respect des principes démocratiques. Ou bien nos adversaires choisiraient la négociation directe et du même coup le maintien de liens avec la métropole ; ou bien ils consentiraient aux élections sans préalable et il nous resterait à mériter la confiance des populations. **En cas de refus, les responsabilités seraient clairement établies.**

Notre souhait n'est pas, en conclusion, d'aboutir à une synthèse nègre-blanc, mais, constatant que les désaccords portent plus sur des paris et des appréciations invérifiables que sur des principes ou des faits, de ne négliger aucune issue et d'engager, dans cette action décisive, toutes les forces du Parti.

Roger QUILLIOT (Seine-et-Oise) ; André ROUTIER - PREUVOST (Loire-Atlantique), (Secrétaire Fédéral) ; Gaston MORON (Secrétaire administratif) (Maine-et-Loire).

ALGERIE

LES FAITS NOUVEAUX

1° L'insurrection algérienne démontre que le Parti avait vu juste et que ses décisions n'ont pas été respectées

LA majorité du Congrès Socialiste, lors du Congrès de Lille, avait demandé :

— qu'il soit procédé à une véritable épuration administrative;

— que soit engagée la lutte sur deux fronts contre les rebelles et les ultras;

— de rompre de façon nette et définitive avec ceux qui ont régné dans le passé par la puissance de leur fortune, de leur influence et de leur presse sur la politique de la France en Algérie;

— de prendre des mesures sévères allant jusqu'à l' « interdiction contre la presse qui a toujours servi les intérêts des maîtres de l'Algérie », et, au besoin, l' « expulsion d'Algérie de ceux qui dirigent et animent cette presse ».

Si cela avait été fait, si les ultras d'Alger avaient été mis à la raison, ils n'auraient pas pu se livrer aux actes à caractère factieux que l'on connaît et tenter une fois de plus d'imposer leur volonté au Gouvernement et au Parlement français.

Le Parti ne doit pas tolérer qu'en dépit de ses décisions, une presse qui a touours servi les intérêts des maîtres de l'Algérie poursuive, sur ordre d'une poignée de potentats soucieux de proroger la scandaleuse influence de la fortune, un travail de monstrueuse intoxication.

La presse étrangère a souligné, au cours des derniers mois, que le pouvoir n'était plus à Paris, mais à Alger. Allons-nous laisser le Parlement et le Gouvernement français vivre sous la menace d'une oligarchie d'ultras ayant déjà à son actif les erreurs et les fautes qui sont à l'origine de la rébellion et de son développement : opposition à la politique Blum-Violette, opposition au Statut de 1947, opposition à la Loi-Cadre, insurrection de mai dernier contre les institutions républicaines ?

Pouvons-nous oublier que nos déboires en Indochine, au Maroc et en Tunisie sont dus, pour une large part, à l'aveuglement des ultras du colonialisme et à leurs pressions sur les Gouvernements pour les empêcher de procéder en temps utile aux évolutions nécessaires ?

Il faut, comme l'exigeait le Congrès de Lille, prendre les mesures qui s'imposent pour que les Français, enfin honnêtement informés, se rallient avant qu'il ne soit trop tard aux solutions capables de sauvegarder, avec l'influence de la France en Algérie et dans les autres pays du Maghreb, le résultat des efforts qui ont été consentis.

La faiblesse du pouvoir républicain en face de l'insurrection algérienne, toute abdication, toute concession aux revendications des ultras d'Algérie ne peut que compromettre l'avenir de la République et les possibilités de rétablissement de la paix en Algérie.

Le Parti doit donc exiger plus que jamais que les ultras d'Algérie soient mis à la raison.

2° Le deuxième fait nouveau

IL apparaît clairement maintenant qu'il ne sera pas possible à un Gouvernement français, quel qu'il soit, de refuser l'indépendance à l'Algérie après des élections libres intervenues en application du triptyque : cessez-le-feu, élections, négociations.

Si les élections se déroulent librement, le F.L.N. et le M.N.A. — qui seront sans doute les Partis politiques les plus actifs et les mieux organisés — feront de l'indépendance le leitmotiv de la campagne électorale. L'expérience de ce qui se passe dans ce cas chez la plupart des peuples sous-développés est, à cet égard, concluante.

Une indépendance issue des élections serait d'ailleurs la pire forme de l'indépendance, car elle serait dépourvue des contreparties et des étapes qu'une décision négociée pourrait prévoir.

Il serait alors vain de chercher à assurer le respect des droits des minorités raciales ou religieuses. On ne voit pas, en effet, comment la France pourrait sérieusement les garantir dans une Algérie devenue étrangère.

Quant à l'efficacité d'un contrôle international, la preuve a déjà été faite qu'elle est totalement nulle.

Les Français d'Algérie, les libéraux comme les ultras, ont d'ailleurs déclaré — et, après ce qui s'est passé et se passe encore en Tunisie et au Maroc, on les comprend — qu'ils n'accepteront pas d'avoir le Statut d'étrangers, même privilégiés, en Algérie.

Les Français consentent de lourds sacrifices : ils donnent leurs fils (huit à dix jeunes Français sont tués chaque jour actuellement en Algérie), subissent les conséquences financières, économiques, sociales et internationales de ce conflit. Ils le font parce qu'ils croient à la nécessité de ces sacrifices. Il est probable qu'ils ne l'accepteront plus le jour où ils auront la conviction que tous ces sacrifices sont inutiles et que l'octroi de l'indépendance à l'Algérie est inéluctable.

Pourquoi verser tellement de sang, dépenser tellement d'argent, connaître tellement de privations et d'humiliations dans notre amour-propre national si c'est, en définitive, pour être contraints d'accorder ce que nous pourrions offrir spontanément aujourd'hui ?

Rien n'est plus démoralisant pour une Nation que les sacrifices inutiles. Rien ne sera ressenti plus cruellement, rien ne donnera plus à l'opinion le sentiment d'être dupée, d'avoir été trompée, bafouée. Cela risque de provoquer une révolte qui, après une aventure fasciste, nous amènera au communisme.

Il est facile de répondre à ceux qui disent que, quand on fait la guerre, on n'est jamais sûr de la gagner, qu'on n'a pas le droit de faire une guerre si, à l'avance, on accepte, après l'avoir gagnée militairement, de placer ce résultat à la merci des élections. C'est précisément ce qui arriverait si on accordait à l'Algérie, au lendemain d'élections libres dont le résultat n'est pas douteux, l'indépendance qui lui a été refusée jusque-là et qui est en fait le seul objet de la guerre que nous soutenons actuellement.

●

Dans une telle optique, il n'est plus possible de prôner la continuation de la guerre, même sous la forme de « pacification », puisqu'elle peut et doit aboutir à l'indépendance, ce qui lui enlève toute justification.

Faire une guerre jusqu'à l'écrasement final, une guerre d'extermination, pratiquer une politique de force, de domination pour rétablir le régime antérieur à la rébellion — ce qui est le rêve avoué ou non des hommes de l'extrême droite — n'est pas, ne peut en aucun cas être la politique du Parti Socialiste.

Il faut donc choisir une autre politique qui permette d'arrêter les hostilités tout en évitant de créer par avance les conditions de l'accession de l'Algérie à l'indépendance, avec toutes les conséquences que cela comporte pour les Européens d'Algérie, pour les Territoires d'Outre-Mer et pour le régime républicain.

La motion de Toulouse, comme la motion de Lille, s'est prononcée sur les institutions futures de l'Algérie. Elle prévoyait l'instauration du collège unique, la création de collectivités locales, de collectivités territoriales et d'un exécutif et d'un législatif disposant des pouvoirs indispensables à l'exercice de leur compétence et chargés de garantir, *au-dessus des Territoires*, la personnalité algérienne.

●

LE vote de la Loi-Cadre, notamment dans son deuxième texte, tourne le dos à l'esprit de la motion présentée et votée non seulement par les minoritaires, mais aussi par les majoritaires des Congrès de 1956 et de 1957, à telle enseigne que M. Soustelle a pu déclarer à l'Assemblée Nationale, le 26 novembre 1957 :

« Je crois qu'on eût pu faire l'économie de cette crise. La meilleure preuve, c'est que ce que j'avais appelé dans une intervention à cette tribune « minimum incompressible », en deçà duquel mes amis et moi-même ne pouvions demeurer, se trouve maintenant incorporé au texte qui nous est soumis, soit directement dans la loi-cadre elle-même, soit latéralement, en quelque sorte, par le moyen d'une loi électorale proposée en même temps à nos délibérations. »

L'adoption de la Loi-Cadre (deuxième formule), qui est une victoire de la droite, ne doit pas nous empêcher d'essayer de résoudre le problème algérien :

— en créant une situation politique, administrative nouvelle en Algérie, en prenant les mesures qui n'ont pas été prises contre les ultras et en prévoyant un Statut du type autonomie interne qui exclut l'indépendance;

— en mettant fin sans délai à une guerre qui risque de durer des années, si elle a pour objectif le rétablissement du statu quo, ou d'être une cruelle erreur et même une duperie si elle aboutit à l'indépendance.

●

LE CESSEZ-LE-FEU

L'EXPERIENCE de ces vingt-huit derniers mois démontre que les offres de cessez-le-feu, telles qu'elles ont été faites ou telles qu'elles sont encore envisagées par les dirigeants du Parti Socialiste, restent sans effet.

Il est maintenant évident que, pour que le cessez-le-feu soit accepté, il faut que la négociation porte non seulement sur l'interruption des combats, mais aussi sur les grandes lignes du Statut futur de l'Algérie.

Tant qu'on refusera de traiter *simultanément* les deux questions, il est à craindre que toutes les offres de cessez-le-feu restent sans réponse et que la guerre continue.

Le préalable des élections n'est-il pas une pierre d'achoppement sur la voie de la solution politique, les chefs du F.L.N. étant convaincus que les élections ne pourront pas se dérouler dans des conditions normales?

Continuer à offrir un cessez-le-feu en sachant parfaitement que, dans les conditions où il est offert, il ne sera pas accepté, démontre qu'on persévère dans une erreur dont le seul résultat peut être la prolongation de la guerre.

●

LA NEGOCIATION

LA négociation, si on veut qu'elle ait des chances d'aboutir, doit être engagée avec ceux avec lesquels on se bat.

Il est évident que négocier avec ceux avec lesquels on ne se bat pas ne permet pas de mettre fin aux hostilités armées.

Ceci doit être la première phase de la négociation. Elle doit mettre en présence les représentants du Gouvernement français et ceux du F.L.N. et du M.N.A.

La deuxième phase de la négociation doit permettre de définir un Statut durable de l'Algérie qui ne soit pas un Statut d'indépendance, mais un Statut d'autonomie interne. Dans cette deuxième phase, il devra être tenu compte non seulement du F.L.N. et du M.N.A., mais aussi des représentants des autres Partis algériens, et notamment des Algériens demeurés fidèles à la France, qui devront avoir leur place dans les institutions de l'Algérie future.

Nul n'a le droit d'affirmer qu'une telle négociation n'a aucune chance d'aboutir, puisqu'elle n'a jamais été tentée au nom du Gouvernement français, ni menée à son terme. Il semble qu'elle ait les plus grandes chances de réussir si, comme l'affirment les défenseurs de la politique de « pacification » (terme d'ailleurs de moins en moins employé), notre effort militaire a mis sérieusement en difficulté le F.L.N. et si nous offrons aux Algériens un Statut d'autonomie interne suffisamment libéral, sans toutefois renoncer aux attributs de la souveraineté que sont la Défense nationale, la politique extérieure, le commerce extérieur, les changes, les douanes et la monnaie et un certain nombre de dispositions statutaires indispensables pour garantir le droit des minorités, qui ne seraient d'ailleurs pas alors des « minorités » au sens du droit international.

La négociation, pour avoir une chance de réussir, doit former un tout et elle doit être secrète du début à la fin, faute de quoi, d'une part, nos offres resteront, comme dans le passé, sans réponse, d'autre part, la surenchère et la démagogie empêcheront d'aboutir à un résultat acceptable pour la France.

●

JUSTIFICATION DE L'EFFORT MILITAIRE

LES sacrifices que la France et les Français se sont imposés trouveraient leur justification dans un Statut de ce genre.

Nous n'aurions pas fait la guerre pour rien et nous aurions rétabli la Paix, deux résultats non négligeables. Nous aurions, en outre, mis en application un Statut conforme aux principes socialistes, comme nous avons commencé à le faire dans les Territoires d'Outre-Mer, et comme une Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil National du Parti le prévoit.

Par contre, si nous continuons la guerre dans les conditions militaires et politiques où elle est engagée, les hostilités risquent de durer encore longtemps pour aboutir au résultat inverse de celui qui est recherché : à l'indépendance de l'Algérie après une guerre sanglante et coûteuse.

●

L'EFFORT MILITAIRE

L'EFFORT militaire doit être poursuivi tant que le but n'est pas atteint pour que ne soient pas confondus l'esprit libéral et constructif, qui inspire notre plan, et l'esprit de faiblesse et d'abandon qui succède le plus souvent aux affirmations de force quand l'opinion est découragée par l'absence de résultats après des mois et des années de sacrifices.

Certes, l'armée française peut poursuivre sans crainte d'échec son effort.

Mais est-ce une solution que d'envisager le maintien en Algérie, pendant des décennies, d'une armée de 500.000 hommes ? L'armée elle-même sait très bien que son rôle consiste à rendre possible une solution

politique raisonnable et non pas à perpétuer un état de fait n'ayant comme support que la force.

Tous les Présidents du Conseil pressentis ont déclaré qu'il faudrait consentir un effort militaire supplémentaire. Au fur et à mesure que le temps passe, bien que, chaque mois, on nous annonce des succès militaires, il faut envoyer un plus grand nombre d'hommes. Le Haut Commandement en réclame 600.000.

Si la guerre continue, ce n'est pas 500.000 ou 600.000 hommes qu'il faudra en Algérie, mais peut-être 1 million. Quelles seront, sur le plan financier et sur le plan économique — sans parler des drames que cela provoque sur le plan humain — les conséquences d'un pareil état de choses ?

●

LES CONSEQUENCES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

LES répercussions de la guerre d'Algérie se font de plus en plus sentir dans les Territoires d'Outre-Mer.

La Mauritanie en subit les conséquences directes. Les Partis politiques africains s'en préoccupent de plus en plus.

Si la guerre d'Algérie dure, la situation se dégradera très vite en Afrique noire et à Madagascar.

Si l'indépendance est accordée à l'Algérie après qu'elle l'ait été à la Tunisie et au Maroc, il est certain que les revendications à l'indépendance se multiplieront en A.O.F., en A.E.F. et à Madagascar, et que des incidents graves risquent de s'y produire.

Que ferons-nous alors ? Pourrons-nous faire front partout à la fois, en A.O.F., en A.E.F., à Madagascar et en Algérie ?

●

LES CONSEQUENCES POUR LE SAHARA

DEPUIS plus d'un an, il a été confirmé que le Sahara contenait des richesses, et notamment des réserves de pétrole considérables.

Il est absolument évident que tant que la guerre d'Algérie durera, tant que nos rapports avec le Maroc et la Tunisie seront mauvais, il sera très difficile et en tout cas très onéreux d'exploiter les richesses du Sahara.

Cette exploitation ne pourra donner de résultats normaux que lorsque la sécurité des pipe-lines sera définitivement assurée.

Ce n'est pas une politique de force qui établira durablement cette sécurité, car de faibles effectifs de rebelles suffiraient pour réaliser périodiquement des destructions.

Nous ne serons assurés du pétrole, condition de notre indépendance économique, que le jour où nous aurons rétabli des relations amicales avec toutes les populations musulmanes d'Afrique du Nord.

Plus les hostilités dureront, plus l'amitié franco-musulmane sera compromise, plus les convoitises étrangères seront favorisées.

Alors qu'une rapide exploitation du Sahara réglerait notre problème de devises, serons-nous assez fous pour nous laisser acculer à vendre des concessions au Sahara pour pouvoir financer la guerre d'Algérie ?

●

MISE EN VALEUR DU SAHARA ET COMMUNAUTE FRANCO-AFRICAINE

NOUS avons montré plus haut combien il sera difficile et onéreux d'exploiter les richesses du Sahara tant que durera la guerre. Nous avons souligné quelles graves répercussions pourrait avoir, sur l'exploitation par nos soins des richesses sahariennes, l'accession de l'Algérie à l'indépendance.

Or ce qui importe, ce n'est pas que la France, au prix d'une politique de force et d'une exploitation dispendieuse des richesses sahariennes, s'assure l'exclusivité de l'exploitation.

L'essentiel est que le Sahara et tous les pays riverains : Tunisie, Maroc, Mauritanie, Soudan, Niger, Tchad — et, cela va sans dire, l'Algérie — restent groupés en une vaste entité économique à l'intérieur de la zone franc.

La Paix retrouvée et l'association de chacun de ces pays à l'exploitation des richesses sahariennes permettraient d'estomper le problème politique et irréel des frontières derrière les réalités économiques.

Si la France veut sauvegarder son influence à l'égard de tous les pays africains de la zone franc, il est indispensable qu'elle les aide à assurer leur équipement et leur expansion économique. Plutôt que de le faire moyennant une aide budgétaire, fatalement tutélaire, il serait préférable que cette expansion soit naturellement assurée par une exploitation en commun des richesses du Sahara. Cette exploitation doit d'ailleurs permettre de hâter considérablement l'industrialisation de certains des pays, qui y seront associés, grâce à la création de raffineries et d'industries dérivées du pétrole pour les uns et à la construction d'industries largement dépendantes de sources d'énergie abondantes et économiques pour les autres.

Il faut que notre renoncement aux conceptions colonialistes permette la constitution d'une vaste Communauté Franco-Africaine d'Expansion Economique associée à l'Europe qui donnerait la primauté aux problèmes économiques et sociaux et offrirait aux investissements une base stable et une sécurité facilitant l'apport de France et de l'étranger de capitaux indispensables.

Il est fort probable que l'exposé de cette grande solution économique, ajouté aux propositions qui précèdent relatives aux institutions d'Algérie, permettrait de ramener la Paix en Afrique du Nord et de mettre un terme aux difficultés de plus en plus grandes auxquelles nous allons nous heurter, tant vis-à-vis de la Tunisie que du Maroc et, par répercussion, vis-à-vis des différents pays d'Afrique noire.

●

PROBLEME DE L'INTERNATIONALISATION

LA vocation musulmane de la France et la séculaire amitié franco-islamique nous font un devoir de nous dispenser de tout recours à telles ou telles instances internationales, mais il n'est pas possible de nier que l'internationalisation de la guerre d'Algérie, qui n'était qu'une hypothèse il y a quelques mois, est devenue une réalité.

Il est à craindre que, dans un avenir qui risque de ne pas être éloigné, sous la pression de nos alliés, le Gouvernement français ne soit amené à adopter pour l'Algérie une solution contraire à celle que le Parlement ou le Gouvernement aurait librement choisie.

Il est probable que le Gouvernement alors au pouvoir rejettera la responsabilité sur l'étranger, qu'il sera renversé et que son successeur se trouvera devant le fait accompli et que le problème de l'Algérie sera réglé dans les plus mauvaises conditions, le Statut qui sera appliqué nous étant dicté de l'extérieur.

Les conséquences d'une pareille situation seront très graves pour l'avenir des rapports entre la France et de ses alliés, de la France et de l'Afrique du Nord, de la France et des Territoires d'Outre-Mer.

●

LE BUT A ATTEINDRE

LA loi-cadre repose sur deux principes essentiels : division de l'Algérie, partie intégrante de la République, en territoires jouissant d'une autonomie d'ail-

leurs relative, et création d'organes fédératifs n'ayant qu'un rôle, au demeurant assez vague, de coordination.

L'objectif des auteurs de la loi a, sans nul doute, été de diviser pour régner, mais que restera-t-il des sûretés que constitue, dans leur esprit, la division de l'Algérie en cinq territoires lorsqu'en dépit de ce que prévoit la loi, les organes fédératifs se verront substituer, ce qui est inéluctable, un véritable exécutif et un véritable législatif ? Les barrières de papier dressées par le législateur ne résisteront pas à la pression des faits et, lorsque l'Algérie sera pourvue d'un exécutif et d'un législatif, la division territoriale, même si elle subsiste, n'apportera aucune garantie particulière aux Européens noyés dans la masse musulmane.

Ce qu'il faut, c'est, tout en assurant le respect de l'unité politique de l'Algérie et en évitant la ségrégation, donner aux Européens la possibilité de vivre sans contrainte dans un pays qu'ils ont façonné et où reposent leurs ancêtres et où, légitimement, ils ne veulent pas être une minorité au sens du droit international. Considérant l'Algérie comme leur première Patrie, ils ne veulent pas davantage être regardés comme une minorité d'étrangers, même privilégiés.

Ces considérations amènent à rejeter toute formule d'Etat unitaire centralisé qui conduirait inexorablement à sacrifier la communauté européenne écrasée par le nombre. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, invoqué par les Nationalistes musulmans, leur impose d'ailleurs de condamner une solution qui dévierait rapidement vers un type de Démocratie populaire et raciste, où les droits fondamentaux de l'homme seraient supprimés.

On est donc amené à rechercher une solution « pluraliste » permettant de respecter, en l'utilisant et en la traduisant dans les institutions politiques et administratives, la diversité des communautés algériennes.

●

LES INSTITUTIONS DE L'ALGERIE

IL serait très souhaitable que, malgré le temps perdu et la mauvaise évolution de la situation en Afrique du Nord, on puisse encore en venir, en négociant, à un Statut reprenant les solutions déjà exposées l'an passé par la Fédération des Bouches-du-Rhône et que nous rappelons ci-après :

— Reconnaissance de l'entité politique algérienne et de son unité, sans pour autant en arriver à une formule d'Etat unitaire centralisé;

— Attribution à l'Algérie d'une véritable autonomie interne. Seules les questions de défense nationale, de politique extérieure, de monnaie, de douanes, de commerce extérieur, de politique d'émigration algérienne en France échapperont à la compétence du Gouvernement algérien;

— Création d'un pouvoir législatif reposant, dans les conditions déjà décrites dans notre motion de l'an passé, sur un système bi-caméral. La première Assemblée serait élue selon un procédé permettant d'assurer la représentation proportionnelle des différentes communautés. La deuxième Assemblée serait la Chambre des communautés et symboliserait le caractère pluraliste de l'Algérie;

— Création d'un pouvoir exécutif. Le Gouvernement algérien serait présidé par un Premier Ministre élu par les deux Chambres à une majorité qualifiée qui fasse de lui le représentant des différents éléments de la population algérienne;

— Reconnaissance à un certain nombre de grandes villes et à leur interland de pouvoirs de gestion autonome plus accentués que ceux des municipalités ordinaires, cette autonomie n'allant pas jusqu'à l'attribution de pouvoirs gouvernementaux, mais portant principalement sur l'autodétermination en matière d'administration locale, de finances, de police, d'enseignement et d'équipement local et sur la possibilité d'adapter aux particularités locales la législation générale algérienne émanant des Assemblées;

— Respect des droits fondamentaux des diverses communautés de l'Algérie et garantie du respect du Statut personnel des Européens et de la sécurité des personnes et des biens;

— Création, indépendamment ou dans le cadre, si elle peut être rapidement menée à bien, de la modification de l'article VIII de la Constitution, d'une véritable communauté franco-algérienne traduisant les liens indissolubles de solidarité existant enre la France et l'Algérie et ayant, pour fondement des institutions et des tâches communes, une double citoyenneté et des mesures particulières relatives à la représentation des Européens d'Algérie et des Musulmans algériens au Parlement français.

●

SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS ET SAUVEGARDE DES INTERETS STRATEGIQUES

DE très fortes garanties sont absolument nécessaires en ce qui concerne la sécurité des personnes, la protection des biens, le maintien de l'activité économique et des libertés humaines fondamentales. Elles résulteront essentiellement de la présence en Algérie d'une forte armée française. Celle-ci est d'ailleurs également indispensable tant du point de vue du dispositif de l'Organisation Atlantique que de celui de la défense de la Méditerranée et de la France.

On pourrait, par la suite, envisager la création d'une Communauté africaine de défense englobant le Maroc et la Tunisie.

●

ASSOCIATION FRANCO-MAGHREBINE

L'ASSOCIATION étroite de l'Algérie et de ses deux voisins de l'Est et de l'Ouest est inscrite dans les faits. L'opinion française semble n'avoir jusqu'ici aperçu que les inconvénients de cette solidarité maghrébine. Celle-ci doit être, au contraire, un des éléments importants de la solution, et peut-être même une des principales garanties de son respect.

Ce qu'il faut, c'est que cette association se situe dans le prolongement d'une association franco-maghrébine n'excluant aucunement les liens d'une nature particulière entre la France et l'Algérie. C'est pourquoi une formule communautaire est tout aussi souhaitable sur le plan économique que sur celui de la défense.

La détente qui résulterait dans toute l'Afrique du Nord du rétablissement de la Paix en Algérie devrait permettre de réaliser un vaste ensemble économique maghrébin étroitement associé à la France.

●

MISE EN VALEUR DU SAHARA ET COMMUNAUTE FRANCO-AFRICAINE

LA mise en valeur du Sahara pourrait être assurée sur une base communautaire permettant d'estomper le problème des frontières et d'associer chacun des pays riverains à l'exploitation des richesses sahariennes.

La constitution d'une vaste Communauté Franco-Africaine d'Expansion Economique associée à l'Europe qui donnerait la primauté aux problèmes économiques et sociaux et une base stable aux investissements, faciliterait l'apport de France et de l'étranger des capitaux indispensables.

Simultanément, la stabilité des frontières de la zone franc, qui est pour nous le problème essentiel posé par l'évolution des différents pays d'Afrique, serait assurée.

UNE ACTION RAPIDE ET COURAGEUSE

LAISSERONS-NOUS la droite, entièrement responsable de l'accession trop rapide et non compensée du Maroc et, par voie de conséquence, de la Tunisie à l'indépendance (La Celle-Saint-Cloud, 6 novembre 1955), dominer plus longtemps notre politique algérienne ? La laisserons-nous plus longtemps, sous le fallacieux prétexte de la défense patriotique des intérêts de la Nation, assurer en fait le maintien de privilèges qui sont autant d'obstacles à la coexistence pacifique des deux communautés ?

La laisserons-nous, fléchissant à nouveau, un jour sans doute proche, devant la pression d'événements qu'elle aura laissés s'accomplir, refaire, au nom de l'intérêt national, des concessions qui, n'en doutons pas, iront une nouvelle fois jusqu'à l'indépendance inconditionnelle ?

Le peuple de France a droit à la vérité. Nous devons le défendre contre ceux qui exploitent son patriotisme et sa fierté, en l'engageant à son insu dans une impasse qui rendra vains les sacrifices de nos soldats.

Pourquoi lui cache-t-on que le temps joue contre nous, comme l'a observé Bigeard lui-même ?

Pourquoi lui cache-t-on que l'expérience de ces trois années de lutte a révélé les obstacles techniques auxquels se heurte une solution militaire du conflit ?

Il est facile de dénoncer les responsabilités de Bourguiba, mais pourquoi ne dit-on pas que le chef tunisien n'est pas le maître chez lui et que, s'il en avait la volonté, il serait incapable d'assurer l'inviolabilité de ses frontières ?

Pourquoi ne dit-on pas que tous les barrages électrifiés, appuyés par une héroïque surveillance de nos troupes, ne nous mettent pas à l'abri des parachutages d'armes dans le Sud algérien ?

Pourquoi laisse-t-on croire que la stabilisation des prix et l'équilibre de notre balance commerciale peuvent être atteints tant que durera la guerre de l'Algérie ?

Pourquoi fermer les yeux sur le fait que la conscience nationale algérienne, qui n'existait pas il y a trois ans, est née et se fortifie à travers les représailles et les combats ?

Comment ne pas voir les dangers majeurs auxquels nous expose une prolongation indéfinie de la guerre, non certes sous la forme d'un Dien Bien-Phu, mais sous forme de lassitude de l'opinion publique ou sous forme d'une internationalisation que notre dépendance de l'étranger pour les matières premières et le pétrole ne nous permet pas d'écarter durablement !

Le courage est de chercher la vérité et de la dire, disait Jean Jaurès.

La vérité, c'est que beaucoup de temps a déjà été perdu.

La vérité, c'est que le maintien du préalable des élections menace de nous en faire perdre encore beaucoup.

Le Parti se doit de prendre sans plus de retard position. Le moment n'est pas loin où, le pays donnant des signes de lassitude, où nos rapports avec la Tunisie et le Maroc s'étant encore aggravés et où la pression internationale se faisant de plus en plus forte, il ne nous sera plus possible de négocier avec quelques chances d'obtenir un résultat acceptable.

Tergiverser c'est courir à un désastre pour le Parti à qui ses électeurs ne tarderont pas à reprocher d'avoir engagé le pays dans la politique sans issue suivie depuis février 1956 par un Gouvernement à prédominance socialiste d'abord, avec le constant soutien du Parti ensuite. C'est aussi courir à un désastre national sans précédent.

François ANELLI (Secrétaire Section, 9e Marseille); Eugène BREMOND (Secrét. Canton, Aix-Nord); Edmond BRIOLE (Secrét. Section, 2e Marseille); Roger CARCASSONNE (Sénateur); Noël CAUMETTE (Secrét. Canton, Salon); Antoine CHAIX (Secrét. Section, 4e Marseille); Gaston DEFFERRE (Député); Edouard HERAUD (Secrét. Section, 6e Marseille); Francis LEENHARDT (Député); Emile LOO (Secrét. Section, 10e Marseille); Henry MARGAROT (Secrét. Canton, Arles-Est); Irma RAPPUZI (Sénateur); André SAMAT (Sec. Canton de Prets); François SIPANI (Secrét. Section, 11e Marseille); Fortuné SPORTIELLO (Secrét. Section, 1ère Marseille); Robert STARRAZI (Secrét. Section, 7e Marseille); Dominique TRAMONI (Secrét. Section, 5e Marseille); Henry VERDURA (Secrét. Port-de-Bouc).

●

IL FAUT RECONNAITRE LE DROIT A L'INDEPENDANCE DE L'ALGERIE

LORSQUE se réunira le Congrès national du Parti Socialiste, il y aura plus de deux ans que le Parti est engagé en Algérie dans une politique qui prétendait réaliser simultanément la pacification et les réformes dans le cadre d'une Algérie française. Le résultat de cette politique est un échec évident que ne sauraient masquer quelques succès partiels. En effet, la guerre continue et rien ne laisse présager sa fin. En outre, nos rapports avec le Maroc et la Tunisie se sont tendus et le bombardement de Sakiet a porté définitivement le problème algérien sur l'arène internationale. Enfin, la guerre d'Algérie envenime les rapports du monde occidental avec le monde arabe pour le plus grand profit de la Russie.

Mais les conséquences les plus graves, non seulement de la guerre d'Algérie, mais de toute la politique française dans les territoires d'Outre-Mer, ce sont certainement les répercussions financières et économiques sur l'économie nationale. Pour poursuivre cette politique, la France doit faire un effort qui est au-dessus de ses moyens. A cause de cet effort, notre pays est incapable de résoudre ses propres problèmes économiques et sociaux. D'autre part, les énormes dépenses qu'entrainent la guerre d'Algérie et la politique dans les territoires d'Outre-Mer créent en France un état inflationniste permanent et provoquent un profond mécontentement social.

Devant ces faits évidents, nous estimons indispensable le réexamen par le Parti, non seulement de sa politique algérienne, mais de l'ensemble de la politique française envers les territoires d'Outre-Mer.

BILAN DE LA POLITIQUE SUIVIE PAR LE PARTI EN ALGERIE

POUR parfaitement apprécier une politique, il est nécessaire d'en préciser les objectifs.

En janvier 1956, en Algérie, l'insurrection durait depuis quinze mois. D'après les évaluationn officielles, les effectifs des maquis s'élevaient, au maximum, à 15 000 hommes. Leur armement était rudimentaire ; leur ravitaillement uniquement assuré par les populations locales qu'on présentait comme terrorisées. Un effort millitaire massif était réclamé. L'ordre public — signe tangible de l'imperium — devait être rétabli. Il s'agissait d'aboutir à la paix par la pacification, puis

de faire des élections libres devant désigner les interlocuteurs valables et ainsi déterminer les conditions générales d'une discussion en vue de l'établissement d'un Statut non octroyé. Pendant le même temps, il était décidé de mettre sur pied une programme de réformes profondes, destinées avant tout à prouver la bonne volonté de la France par la reconnaissance de la personnalité algérienne. sous la forme d'une large autonomie interne s'exprimant dans un Exécutif et un Législatif algériens. Selon les déclarations officielles, l'objectif à atteindre était de maintenir ce que l'on appelait l'unité essentielle du territoire de la République.

Tels étaient les objectifs de la politique algérienne de la majorité du Parti.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis l'arrivée en Alger du ministre socialiste du gouvernement de Front républicain. La politique du gouvernement d'alors, en ce qui concerne l'Algérie, a été maintenue tant dans ses principes que dans ses voies et moyens depuis le début de la législature. L'heure est donc venue de la juger sur ses résultats.

L'ordre public n'a pas été rétabli, l'état de guerre subsiste et s'est généralisé à tout le pays. Le terrorisme, un moment disparu en Alger, a repris et s'est étendu à tout le territoire algérien. Il a même gagné la Métropole. Les effectifs de l'insurrection, d'après les déclarations officielles, dépassent les 50 000 hommes et sont sans cesse renouvelés. Leur armement s'est singulièrement amélioré, déterminant pour la France un ordre de bataille avec des forces accrues, un appareil logistique plus important et surtout un armement d'accompagnement plus adapté à la guerre de partisans. Sur le plan politique, les réformes ont-elles eu l'effet escompté ? C'est-à-dire a-t-on assisté à un rapprochement des deux communautés, à un mouvement de confiance susceptible d'être interprété comme un résultat positif de la politique appliquée ? Poser ces questions c'est déjà établir un procès-verbal de faillite. Le fossé qui sépare les deux communautés est plus large que jamais.

A ce bilan propre au déroulement même des événements d'Algérie, il faut ajouter la répercussion qu'ils ont eue sur la situation politique mondiale. D'abord, les rapports entre la France, la Tunisie et le Maroc ont été détériorés par la guerre d'Algérie et les incidents de Sakiet n'en sont qu'un épisode. La poursuite de la politique actuelle ne fera que les aggraver. Ensuite, la situation de l'ensemble des territoires d'Afrique, dont les rapports avec la France, améliorés grâce à la loi Defferre, risquent de se dégrader. Enfin. les relations de la France avec ses alliés de la Communauté atlantique et du Marché Commun se trouvent compromises par cette politique. En effet, la guerre d'Algérie dresse tout le monde arabe contre la France et, par voie de conséquence, contre le monde occidental pour le plus grand profit de la Russie. Il en résulte, au sein même de la Communauté atlantique et de la Communauté européenne, un désarroi qui, à la longue, risquerait de provoquer leur dislocation et d'aboutir à l'isolement de la France.

Quelle est la raison de cet échec ?

Il ne faut pas oublier que jusqu'en 1945, le cloisonnement des deux Communautés en Algérie répondait à une situation économique bien délimitée et à une politique coloniale bien déterminée. Or, après la deuxième guerre mondiale, un vaste mouvement d'indépendance a soulevé tous les peuples d'Asie et d'Afrique. Le peuple algérien ne pouvait pas rester en dehors de ce mouvement, d'autant plus qu'il est un des peuples les plus évolués d'Afrique et d'Asie. L'hostilité de la politique française contre ce vaste mouvement d'indépendance des peuples coloniaux, le sanglant écrasement de la révolte de 1945, qui n'était que le signe avant-coureur de l'insurrection actuelle, l'élaboration unilatérale d'un Statut et sa non application, le truquage des élections, le maintien des privilèges abusifs de la Communauté européenne, tout a contribué à pousser le peuple algérien à la lutte armée. Celle-ci lui apparaissait comme le seul moyen d'obtenir le changement nécessaire de sa condition.

Le sens profond de cette insurrection a complètement échappé aux différents gouvernements français qui n'ont vu là que l'œuvre d'agitateurs ou d'intervention étrangère. Et au lieu d'engager une discussion avec les insurgés, ils ont proclamé que l'ordre devait être rétabli. Bien mieux. toute critique de la politique officielle a déterminé, de la part des gouvernements munis de pouvoirs spéciaux, une répression qui s'est abattue aussi bien sur les éléments libéraux de la Communauté européenne que sur la Communauté musulmane. Il en est résulté pour la Communauté européenne la prédominance absolue des ultras et, pour la Communauté musulmane, une attitude de réserve qui se transforme progressivement en hostilité.

Dans ces conditions, les réformes envisagées, qui devaient compléter l'action de pacification, perdaient toute efficacité. Et cela d'autant plus que les concessions faites à la droite, ainsi que le retard apporté à leur mise en pratique, ont dénaturé le sens de ces réformes.

Ainsi le bilan de la politique française en Algérie se solde par un échec total. Ce qui n'était au début que des révoltes locales est devenu une insurrection générale étendue à tout le pays et ayant gagné tous les courants de l'opinion musulmane. Ce qui était un problème franco-algérien est devenu un problème international.

●

REPONSE A QUELQUES JUSTIFICATIONS THEORIQUES

LE bilan dressé, il convient, du point de vue strictement socialiste, d'examiner les justifications théoriques de cette politique qui ont été données soit par le Parti en ses résolutions de Congrès, soit par les tenants de la politique en vigueur à l'extérieur du Parti.

La première de ces justifications théoriques a été formulée à Toulouse en proclamant qu'il était indispensable, pour le Socialisme français, de faire faire à l'Algérie l'économie du Nationalisme. L'heure, a-t-on dit, était aux structures plus larges. donc le Nationalisme algérien constituait un anachronisme. Cette thèse omet deux choses : la première, c'est que si le Nationalisme est anachronique et dangereux pour les pays évolués et indépendants, s'il est réactionnaire pour les nations dominantes, par contre il ne l'est pas pour les peuples encore dépendants en lutte pour leur émancipation nationale ; la deuxième, c'est que les structures plus larges doivent s'élaborer entre peuples indépendants ayant déjà acquis leur souveraineté nationale et au profit, non de l'une des nations participantes, mais d'un organisme international créé d'un commun accord sur un pied d'égalité réelle. D'autre part, les tenants de cette thèse oublient que c'est précisément le refus d'accorder l'indépendance à un peuple qui conduit ce peuple vers le Nationalisme le plus exacerbé.

Le deuxième argument qui a été développé consiste à souligner que la présence en Algérie de deux Communautés extrêmement éloignées l'une de l'autre donne

à la France vocation de protéger la minorité en assumant le rôle d'arbitre. C'est en fonction de cette vocation d'arbitre que la loi-cadre a été élaborée. Mais il est évident que ce rôle d'arbitre se trouve faussé par le fait que la Communauté européenne est la principale partie prenante dans l'économie algérienne. Si bien que la masse musulmane se trouve vouée à la « clochardisation », selon l'expression d'une ethnologue. Cette prépondérance économique confère à la Communauté européenne des privilèges politiques qui assurent sa domination sur la Communauté musulmane. De ce fait, il ne saurait y avoir de libération pour la Communauté musulmane sans abolition absolue des avantages économiques et des privilèges politiques de la Communauté européenne. Or cette abolition ne peut se faire que dans une assimilation totale de l'Algérie à la France ou dans l'indépendance de l'Algérie. L'assimilation est impossible, l'histoire l'a suffisamment prouvé. Seule l'indépendance peut donc réaliser la libération de la Communauté musulmane. En dehors de cette solution, le rôle d'arbitre ne signifie rien d'autre que le maintien du statu quo. Si nous ajoutons à cela que l'arbitre se trouve être la nation d'origine de la Communauté européenne, on comprendra aisément que la Communauté musulmane ne puisse avoir confiance dans cet arbitre. S'il est vrai qu'il y a en Algérie deux Communautés qui ne peuvent coéxister pacifiquement, s'il est vrai qu'un arbitre est nécessaire, alors cet arbitre ne peut pas être une des parties prenantes mais seulement une force internationale neutre.

Un troisième argument a été développé par le Secrétaire général du Parti. Il consiste à affirmer qu'il faut obtenir la libération des hommes et des femmes d'Algérie beaucoup plus que la libération de l'Algérie. Si cette affirmation a un sens, il ne peut être que social. Dans ce sens, libérer les hommes et les femmes d'Algérie signifie les libérer de toute exploitation, de toute servitude économique et politique, élever leurs conditions de vie à un niveau digne de la technique contemporaine. Mais, outre que cela implique l'abolition de tous les privilèges économiques et politiques de la Communauté européenne, le peuple algérien peut répliquer qu'un gouvernement, incapable d'assurer cette libération et ces conditions de vie aux hommes et aux femmes de son propre pays, n'est pas qualifié pour remplir cette tâche chez un autre peuple. Enfin, le Secrétaire général du Parti a oublié ce principe élémentaire du Socialisme : la libération sociale d'un peuple ne peut se faire que dans l'indépendance politique de ce peuple, car elle doit être son œuvre et non l'œuvre paternaliste d'un gouvernement qui le domine politiquement. Lorsque Jaurès justifiait l'idée de défense nationale, il appuyait sa justification sur le fait que l'indépendance nationale d'un peuple est la condition préalable de sa libération sociale. C'est pourquoi la libération de l'Homme algérien ne peut être obtenue que dans le cadre de l'indépendance algérienne. Rechercher le maintien de la présence française en Algérie sous forme de domination politique ne fera qu'alimenter le processus évolutif d'un Nationalisme qu'on prétend précisément éviter.

Enfin un dernier argument avancé par de nombreux camarades affirme que, si nous devions être obligés de ramener en France le million d'habitants d'origine européenne, nous alimenterions ainsi les éléments fascistes de la Métropole. Si cela était vrai, il faudrait en conclure que toute la Communauté européenne d'Algérie est fasciste. Ce qui est faux de toute évidence comme le prouve la très large répression qui s'est abattue sur les éléments libéraux de cette Communauté. Mais même si tous les Français d'Algérie devaient être ramenés dans la Métropole, ils ne constitueraient un drame social que si l'économie française était incapable de les absorber. Or cette absorption sera aisée étant donnée les possibilités des normes d'expansion économique de la Métropole qu'ouvrirait la fin de la guerre d'Algérie. Les centaines de milliards qui sont consacrés à cette guerre seraient demain investis dans l'équipement agricole et industriel et permettraient d'absorber des centaines de milliers de travailleurs supplémentaires dans tous les domaines.

●

VOICI CE QUE NOUS PROPOSONS POUR RESOUDRE LE PROBLEME ALGERIEN

C'EST en partant des critiques et des considérations ci-dessus que nous voulons élaborer une politique algérienne qui soit digne de la Démocratie française et conforme aux principes du Socialisme qui est l'incarnation de l'avenir.

L'idée centrale qui doit dominer notre politique algérienne doit être le droit à l'indépendance du peuple algérien. Ce droit à l'indépendance n'implique automatiquement ni l'indépendance, ni sa réalisation immédiate. Cela dépendra du peuple algérien lui-même qui sera seul juge. D'autre part, les problèmes soulevés par la réalisation de cette indépendance sont complexes et exigeront une période de transition plus ou moins longue. Mais ce qu'il faut proclamer immédiatement, c'est que la France reconnaît au peuple algérien le droit absolu à l'indépendance et que, sur cette base, elle engagera la discussion en vue de mettre fin au conflit.

Ce droit à l'indépendance proclamé, il est indispensable de prendre aussitôt une série de mesures afin de créer un climat de confiance sans lequel aucune solution ne sera possible :

Mettre fin à la répression aveugle, libérer et amnistier tous les emprisonnés politiques et tous les internés, rétablir la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'organisation, abolir la loi sur les pouvoirs spéciaux et l'état d'exception.

Ces mesures prises, proposer aussitôt :

Un cessez-le-feu, le regroupement des forces en présence dans les zones délimitées d'un commun accord et internationalement contrôlées, des pourparlers en vue de régler définitivement le problème militaire et d'engager la discussion sur le moyen de résoudre le problème algérien.

Dans ces pourparlers, en ce qui nous concerne, nous ne devons exclure personne. Mais il est évident que ce sont les porte-paroles de l'insurrection algérienne qui doivent décider qui y participera de leur côté.

Pour faciliter le règlement du conflit algérien, il est souhaitable d'associer la Tunisie et le Maroc aux négociations et, si c'est nécessaire, l'O. N. U.

Telle est la seule voie qui permettra de mettre fin au conflit algérien et de préparer la solution définitive du problème de l'Algérie, solution qui pourra alors être discutée librement avec les représentants qualifiés du peuple algérien.

●

IL FAUT CREER UN COMMONWEALTH AVEC LES PEUPLES D'OUTRE-MER

CE n'est pas seulement la guerre d'Algérie proprement dite qui constitue un drame pour la France : c'est aussi l'ensemble des rapports avec les territoires d'Outre-Mer. Il faut se rendre compte que l'insurrection algérienne n'est pas un phénomène isolé, ni particulier aux colonies françaises. Ne pas le com-

prendre, c'est s'accrocher à un passé révolu et se condamner à une politique stérile faite de demi-mesures et qui finira par se heurter à l'hostilité et même au soulèvement de tous les peuples d'Outre-Mer. Ce qui, l'expérience d'Indochine l'a prouvé et celle d'Algérie risque de le confirmer, aboutirait, tôt ou tard, à l'élimination complète de la France de ces territoires.

Dans ce drame de la dislocation de l'empire colonial français, le rôle des socialistes n'est pas de rechercher le meilleur moyen de conserver ces territoires à la France. Ce serait là une doube utopie : d'abord parce que ces peuples ne pourront pas rester éternellement dépendants, ensuite parce que la France est économiquement incapable de faire face aux besoins de ces peuples qui aspirent au progrès. Le rôle des socialistes est de rechercher le meilleur moyen de préserver l'amitié et la sympathie de ces peuples imprégnés de culture française. Or ce meilleur moyen c'est de reconnaître à tous les territoires d'Outre-Mer le droit absolu à l'indépendance et de les aider à acquérir cette indépendance.

Sur cette base du droit absolu à l'indépendance de tous les peuples d'Outre-mer — y compris l'Algérie — les socialistes doivent prendre l'initiative de réunir une sorte d'Etats généraux de tous ces peuples, y compris les Etats déjà indépendants, et de la France. Ces Etats-généraux auront pour tâche d'élaborer, sur un pied d'égalité entre tous les participants, les nouveaux rapports qui uniront la France et les territoires d'Outre-Mer devenus indépendants. Ces rapports pourront être du type Commonwealth ou confédéral, ou tout autre basé sur l'indépendance et l'égalité. Il appartiendra à ces Etats-généraux d'en décider. Ce qu'il faut, c'est que ces rapports soient élaborés d'un commun accord et entre des partenaires égaux en droits.

Quant à l'aide économique et financière dont les territoires d'Outre-Mer ont besoin en tant que pays sous-développés, ce n'est pas la France seule qui peut la leur apporter. Cette aide doit être organisée dans le cadre de l'O. N. U. axec la participation des pays sous-développés eux-mêmes.

ANCIER Charles (Seine) ; FAY Victor (Seine) ; GONDRE Jacques (Seine-et-Oise) ; GOUZY Jean (Seine) ; LHUILLIER René (Seine) ; LOSCHAK Pierre (Seine) ; Mme MARIMOT (Seine) ; REBEL Alfred (Seine) ; RIMBERT Pierre (Seine) ; VALEE Albert (Seine) ; ROUSSEAU Marcel (Seine).

●

MOTION SUR L'ALGERIE

DEPUIS la libération, la France s'est acharnée dans de nombreux domaines (politique d'Outre-Mer, problèmes économiques, financiers, agricoles, Enseignement, etc.) à mener des combats de retraite au lieu d'essayer d'anticiper sur les événements.

L'Algérie sera sans doute le combat décisif : la trilogie « cessez-le-feu, élections, négociations », proposée par les précédents Gouvernements avec ou sans prédominance socialiste, est maintenant une solution dénuée de réalisme. Il serait vain de penser que la conclusion du processeus qui se déroule actuellement sous les yeux du monde entier puisse être autre chose que l'indépendance de l'Algérie sous une forme ou une autre. Reconnaitre le principe de cette indépendance c'est changer de façon spectaculaire et décisive l'atmosphère même des négociations. Il faut commencer les négociations dans une atmosphère politique détendue, ensuite faire intervenir le « cessez-le-feu » en acceptant à la rigueur les bons offices de Tunis et de Rabat, ceci sans perdre de vue la protection immédiate et future des Français d'Algérie dans le cadre d'une entente Franco-Africaine ou d'une confédération à la place de l'ancienne Union Française, serait une solution absolument conforme à l'idéal socialiste et, en même temps, adaptée aux réalités de la deuxième moitié du XXe siècle. Et, dans ce cadre, l'Algérie choisira d'autant plus délibérément la France que ce choix ne lui sera pas imposé.

Si notre pays se refuse à cette solution, à la fois hardie et de bon sens, l'indépendance de l'Algérie lui sera tôt ou tard arrachée — non pas par les armes mais par les lois de l'économie et par l'hostilité du monde entier — et la France risque, dans un réflexe de nationalisme frustré, de se replier sur elle-même, à l'écart de la grande route des peuples, comme l'Espagne, et de devenir une Nation diminuée, morose, qui deviendra probablement la proie du fascisme.

Notre grand Parti doit s'opposer à une telle perspective ! Déjà l'épuisement, le rationnement, le chômage, la misère feront le lit de l'aventure extrémiste. Nous sommes, à l'heure actuelle, à l'extrême limite de nos forces, au bord de l'abîme. Nous invitons donc notre Parti, à l'échelon national, à œuvrer de toute urgence pour la Paix en Algérie ; nous invitons nos camarades Ministres, Députés et Sénateurs à aider la France à surmonter ses complexes et à retrouver la grande politique d'anticipation, seule politique digne du Parti de Jean Jaurès et, en même temps, la seule politique qui fera reprendre à la France sa place dans le peloton de tête des Nations, la Politique de la Paix !

Motion présentée par des camarades de la Section de Montpellier, dont les noms suivent :

CHAULIAC, Secrétaire de la Section ; MARTIN-GROS ; G. SOULATGES ; G. CAVAILLES ; KLEIN ; RAYNAUD ; P. DUMAS ; LEVI ; TOURETTE ; ALEXANDRE ; DESPLANS ; R. FABRE ; G. CALMEL ; Ch. CLAUDE ; G. WISMANS ; M. ROSSEL ; G. SENES ; J. DELMAS ; M. SOUVAIRAN ; L. CAUVEL ; R. CALMEL.

●

MOTION SUR LA POLITIQUE ALGERIENNE

LE Congrès National du Parti Socialiste,

Profondément inquiet devant la situation de crise quasi permanente dans laquelle se trouve la France ;

CONSIDERANT

— que la question algérienne conditionne toute la politique de notre pays tant par ses incidences économiques qu'intérieures et internationales ;

— qu'elle est essentiellement dominée par le grand mouvement révolutionnaire universel de libération caractéristique de notre époque qu'il est vain de séparer

du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

— que, dans le phénomène de décolonisation, le sort des trois pays d'Afrique du Nord est solidaire et qu'il est absurde et illusoire de refuser à l'Algérie une indépendance qu'on vient d'accorder à la Tunisie et au Maroc ;

— que le triptyque : cessez-le-feu, élections, négociations et la Loi-cadre, outre qu'ils constituent des solutions proposées, hélas ! trop tard, **conduisent inéluctablement à l'indépendance ;**

CONSIDERANT

— que la poursuite d'une politique de guerre nous engage toujours plus avant dans une voie tragique et sans issue, est ruineuse et douloureuse pour le pays, engendre la haine, aggrave la tension internationale et compromet chaque jour davantage les possibilités d'une négociation ;

— que, quoi qu'on dise, le conflit est pratiquement internationalisé et que sa fin nous sera en définitive imposée par la pression de l'opinion mondiale ;

— que l'inflation, le rationnement dans le marasme économique, le chômage et la misère qui nous guettent sont en grande partie fonction de cette politique ;

DEMANDE :

Que soit mis un terme à la guerre d'Algérie en instituant immédiatement, par l'entremise du roi du Maroc et du Président de la République Tunisienne, une procédure de négociation avec le F.L.N. sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance de la Nation Algérienne dans le respect et la sauvegarde des minorités européennes et dans le maintien **contractuel des liens économiques, culturels et amicaux avec la France. Que ce contrat d'association, librement** consenti à bénéfices réciproques et dans l'égalité absolue des parties, soit établi en liaison avec l'émancipation de l'Afrique Noire et que, dans l'exploitation, **en commun,** des richesses sahariennes, soit réalisé un vaste ensemble coopératif Franco-Africain ;

CONSIDERANT

— qu'une telle politique de justice, de prospérité et de Paix n'est pas acceptée par les Partis obstinément tournés vers le passé et ayant du terme « National » une acception étrangement unilatérale et exclusive ;

— que le Gouvernement, avec leur collaboration ou leur soutien même partiel, s'est avéré être une gageure et que c'en est probablement une autre, singulièrement inconséquente après avoir reconnu cette évidence et proclamé la rupture, **de refuser l'appui de l'extrême-gauche ;**

— que de nouvelles élections, quelle que soit la loi électorale, ne changeraient pas sensiblement les données du problème majoritaire et, par contre, ne seraient peut-être pas sans danger pour le régime républicain ;

SOUHAITE :

Que la politique esquissée ci-dessus soit adoptée et animée par un Gouvernement à direction socialiste qui, avec l'appui de toutes les forces de gauche, **sans exclusive,** sortira le Pays de l'ornière où il s'enlise et le conduira sur les sentiers de la prospérité économique, du progrès social et de la fraternité.

Jean BASTIDE, Fédération du Gard.

●

3 MOTIONS DE LA SECTION DE CHALONS-SUR-MARNE

1°) POUR UN RENOUVEAU POPULAIRE DU PARTI :

DEPUIS les élections du 2 janvier 1956 et l'avènement d'un Gouvernement de « Front Républicain » à direction socialiste, nous avons assisté à la lente dégradation du programme du Parti Socialiste et de son idéal de Paix et de justice sociale.

Si, dans les premiers mois, quelques réformes ont pu être réalisées qu'il convient de saluer, un glissement continu s'est effectué vers la droite et, de la direction du Gouvernement à la participation, le P.S. n'a cessé d'être l'otage d'une réaction qui ne cède sur des points secondaires que pour mieux se reprendre ensuite et sauvegarder les positions essentielles. Peut-être le soutien sans participation, décidé par le dernier Conseil National, marque-t-il le début d'une évolution salutaire, mais il s'intègre encore dans le processus gouvernemental de centre-droit et n'ose pas rompre avec les erreurs récentes.

Malgré les affirmations du type « Pas de politique nationale sans politique sociale », la situation sociale, tout comme la situation économique, s'est sensiblement aggravée ces derniers mois : les prix ont monté bien plus que les salaires, le projet Gazier, la réforme fiscale, celle de l'Enseignement sont pratiquement enterrés.

Parallèlement à l'échec évident — et d'ailleurs tacitement admis par la plupart des Militants — de la politique coûteuse de « pacification » en Algérie, nous avons assisté à la dégradation continue de la Démocratie, des libertés et des droits de l'homme. La menace d'une crise de régime se précise et la confusion entre un Gouvernement « stable » et un régime « fort » ou même « autoritaire » s'étend chaque jour davantage dans les aspirations populaires.

Le prétexte du « moindre mal », invoqué pour poursuivre cette politique et la prolonger par le soutien, est un argument **négatif** : si les éléments **positifs** du Socialisme n'y gardent pas leur place prépondérante, le P.S. verra décroître son influence et risquera l'écrasement et même la disparition entre la droite aux formes multiples et le P.C. sans compromission gouvernementale.

Déjà, le recrutement ouvrier du P.S. se tarit de plus en plus, conséquence de l'impuissance politique de la gauche amputée de 25 % des voix de ses électeurs stérilisées au P.C., conséquence aussi des divisions syndicales et de l'impuissance de « Force Ouvrière » à mobiliser les masses ouvrières.

S'il est vrai que la responsabilité première de cet état de choses incombe à la direction du P.C., qui détourne des vrais objectifs du Socialisme la masse de ses électeurs abusés, le P.S., en acceptant de stériliser systématiquement les voix des électeurs communistes (c'est-à-dire pour la plus grande partie de véritables voix de gauche), prend **la lourde responsabilité** de contribuer à fausser le jeu de la Démocratie **en déplaçant vers la droite le centre de gravité du Parlement,** et favorise du même coup la dégradation du régime démocratique et la crise de régime qu'il prétend éviter.

Ce sont surtout les Sections et les Fédérations à faibles effectifs (très souvent dans des régions où s'offrirait en d'autres **circonstances un recrutement pos-**

sible) qui souffrent de cette situation et voient disparaître leurs chances de recrutement au profit du P.C., à qui l'on permet ainsi de grignoter peu à peu le potentiel socialiste.

En face de cet état de choses, constatant l'échec de la ligne suivie depuis deux ans et demi, il est nécessaire de repenser la politique suivie par le P.S. et de **revenir à plus d'intransigeance sur les principes** fondamentaux énoncés par la Déclaration de Principes du 24 février 1946 :

« *...Fermement attaché à la liberté de conscience et à la laïcité de l'Etat et de l'école...* »

« *...Le Parti Socialiste est un Parti essentiellement révolutionnaire ; il a pour but de réaliser la substitution au régime de la propriété capitaliste d'un régime où les richesses naturelles comme les moyens de production et d'échange deviendront la propriété de la collectivité...* »

« *...Le P.S. a toujours été et continue d'être un Parti de lutte de classe...* »

« *...Il est un Parti essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté humaine sont indissolubles les unes des autres..* »

« *...Il est un Parti à la fois national et international. Essentiellement national parce qu'il n'y a pas de travail libre dans une Nation asservie ou sujette...* »

Ce durcissement, nécessaire dans tous les domaines, doit notamment conduire le Parti Socialiste à :

— **Exiger de tout Gouvernement un effort minimum de justice sociale et économique et refuser son soutien et même sa tolérance** à tout Gouvernement qui ne réaliserait pas cet effort minimum (donc, en fait, à tout Gouvernement animé, inspiré ou même régulièrement soutenu par la droite réactionnaire, l'impuissance d'un tel Gouvernement conduisant fatalement à un marché de dupes) ;

— Sans rien sacrifier de nos principes et sans cesser de dénoncer la discipline soviétique et la démagogie du P.C., **refuser le piège de l'anticommunisme systématique** que nous tend la droite et ne pas accepter de stériliser, au bénéfice de la réaction, les voix des électeurs communistes dans le Pays et au Parlement ;

— Se prononcer clairement en faveur d'**une réunification syndicale** sur des bases nettement définies, réunification seule à même, dans bien des Fédérations, d'ouvrir à nouveau le recrutement ouvrier et d'encourager les Militants à **œuvrer plus efficacement** sur le plan syndical ;

— **En Algérie, renoncer au préalable néfaste** de l'indissolubilité des liens avec la France, tout en s'efforçant — dans le seul cadre des principes socialistes — de maintenir les liens et la collaboration franco-algériens, **reconnaître la vocation de l'Algérie à l'indépendance**, et donc l'éventualité de cette indépendance : ainsi seront possibles les négociations qu'il faudra bien entreprendre un jour ;

— Exiger partout le **respect intransigeant des libertés individuelles**, des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Quels que puissent être, aux yeux de certains, les inconvénients immédiats de ce retour aux forces profondes du Socialisme, les membres de la Section de Châlons-sur-Marne ont la conviction qu'il est seul à même de sauvegarder un présent menacé et de permettre — par l'indispensable renouveau populaire du Parti Socialiste — un avenir fécond et des lendemains socialistes.

(*Motion adoptée par la Section de Châlons-sur-Marne dans son assemblée générale du* 10 *mai* 1958.)

●

2°) REFORMES DE LA STRUCTURE DU PARTI :

LA Section de Châlons-sur-Marne, réunie en Assemblée générale, le 10 mai 1958, demande qu'une Commission soit chargée d'étudier et de rapporter, au prochain Congrès National ordinaire, une réforme de la structure du Parti, pour éviter d'une part l'écrasement des Fédérations à faible effectif par les Fédérations à gros effectif, et assurer d'autre part, au sein de tous les Organismes de direction, la représentation des minorités et l'expression des divers courants de pensée socialiste.

●

3°) SEPARATION DE L'ETAT ET DES EGLISES :

LE Congrès, partisan de l'application pleine et entière des lois et fidèle à l'esprit et à la lettre de la Constitution, demande le retour à une **stricte observation de la loi de séparation de l'Etat et des Eglises**, en particulier de l'Eglise Romaine, qui reste une puissance de réaction sociale et de conservation des privilèges existants.

Le Congrès charge les Groupes parlementaires des deux Assemblées de veiller à l'application stricte des lois laïques et de ne pas tolérer les empiètements constants du domaine religieux sur le domaine de l'Etat, en particulier dans les cérémonies publiques et l'armée.

●

PROJET DE RESOLUTION SUR LE CONTROLE DU DESARMEMENT NUCLEAIRE

RAPPORT

DANS une note du 5 juillet 1957, le délégué de la France au sous-comité des Nations Unies pour le désarmement, notre camarade Jules Moch, montrait que le problème du contrôle de la cessation de la fabrication des armes nucléaires se ramenait au problème du contrôle exercé sur la fabrication des matières fissiles à des fins exclusivement pacifiques, pour s'assurer qu'elles ne seraient pas frauduleusement en partie détournées à des fins militaires. Il établissait qu'en l'état actuel de la production atomique dans le monde, un tel contrôle pourrait être exercé avec un personnel très peu nombreux et à peu de frais. Son projet, accepté par les Occidentaux, fut rejeté par la Russie soviétique.

Nous proposons d'envisager le procédé suivant pour contourner l'obstacle. Les six pays constituant l'Euratom se sont engagés, par l'article 77, à instituer un contrôle assurant que les matières fissiles sur leurs territoires ne sont pas détournées à des usages autres que pacifiques. L'adjonction, envisagée par le même article, des contrôleurs d'autres pays, tels que la Suède ou la Suisse, rendrait un tel contrôle véritablement international.

Nous demandons que les Socialistes des pays intéressés agissent pour le réaliser.

Ce résultat supposé obtenu, ils agiraient auprès des travaillistes, puisque la Grande-Bretagne et l'Euratom établissent un contrôle réciproque sur leurs fabrications nucléaires civiles. Le secteur de fabrication atomique militaire britannique resterait momentanément hors de ce contrôle, mais il y serait soumis le jour où entrerait en vigueur l'interdiction de la fabrication des armes nucléaires.

Un accord analogue pourrait être envisagé ensuite avec les Etats-Unis d'Amérique. S'il était conclu, on aurait démontré par l'exemple la possibilité de faire fonctionner un contrôle international de la production nucléaire. L'Union soviétique, si elle persistait à s'y opposer, serait moralemet isolée.

Nous proposons, en somme, que le contrôle sur la production des matières fissiles à des fins civiles, dont **Jules Moch a démontré la possibilité pour l'ensemble** du monde, soit appliqué dans un secteur territorial d'abord limité, puis progressivement étendu par accords successifs.

Nous soumettons, en conséquence, le projet de résolution suivant aux Sections et Fédérations du Parti Socialiste :

POUR contourner l'obstacle que constitue l'opposition actuelle de certains gouvernements au contrôle du désarmement nucléaire, les Socialistes doivent proposer que des initiatives soient prises par des Etats afin d'organiser entre eux, à l'égard de la production des matières fissiles pour des fins exclusivement civiles, un contrôle véritablement international. L'extension d'un tel contrôle, par des accords succesifs avec d'autres Etats, aboutirait à sa généralisation.

Etienne WEILL-RAYNAL.

●

« POUR UNE POLITIQUE SOCIALISTE ET L'UNITE DU PARTI »

AU moment où cette Motion est rédigée, le pays connaît une nouvelle et grave crise gouvernementale suscitée par les problèmes de l'Afrique du Nord qui, nul ne le conteste, dominent toute la politique française, voire internationale, et sur lesquels le Parti Socialiste doit se prononcer clairement et oser proposer les solutions conformes à sa tradition d'humanisme international et, par là-même, à la mission et aux véritables intérêts de la France républicaine

Mais pour que le Parti retrouve cette vocation qui est la sienne, il lui faut se libérer de l'équivoque qui tend à confondre, depuis des années, action socialiste et politique parlementaire et gouvernementale nous rapprochant, trop souvent, des adversaires de tout progrès social, compromission qu'aucun Socialiste qualifié de « majoritaire » ou de « minoritaire » ne saurait accepter.

Aucun Socialiste ne peut tolérer le silence du Parti devant les atteintes permanentes aux libertés républicaines fondamentales :

Liberté *de réunion méconnue ;*

liberté *d'expression bafouée par des saisies répétées de brochures ou de journaux, quels qu'ils soient ;*

emploi *de la torture justifiée au moins officieusement au nom de quelque « raison d'Etat » ;*

développement *d'un nationalisme chauvin qui crée un climat de préfascisme favorable aux pires aventures.*

Aucun Socialiste ne peut accepter une politique de régression sociale :

pour les salariés : diminution progressive et permanente du pouvoir d'achat et, pour bon nombre d'entre eux, incapacité de mener une existence normale dans un logement décent ;

pour les vieux travailleurs : sort de plus en plus lamentable, la guerre d'Algérie ayant anéanti les effets des heureuses mesures prises par Gazier et Ramadier ;

pour les jeunes : avenir compromis par l'incurie gouvernementale en matière scolaire et universitaire et par d'inhumaines prolongations du service militaire.

Que reste-t-il du programme du « Front Républicain », animé par le Parti Socialiste, auquel les élections législatives du 2 janvier 1956 avaient donné une majorité possible ?

Après le 6 février 1956 naissait une politique dite « de pacification », au succès de laquelle certains des nôtres ont pu légitimement croire, mais dont l'échec a été définitivement établi par le drame de Sakiet Sidi Yousef, véritable « Dien Bien Phu politique et moral » de la guerre d'Algérie.

Aujourd'hui, le Parti Socialiste doit se ressaisir et reprendre sa mission humaine d'émancipation.

Il doit déclarer — objectivement et courageusement — au Parlement comme au pays, que toute solution, aussi libérale apparaisse-t-elle, verra son succès compromis si elle n'émane d'une libre discussion entre tous les hommes intéressés, quelles que soient leur race, leur formation religieuse, philosophique ou politique.

Il doit s'affirmer, devant le Parlement et le pays, favorable à des négociations avec tous ceux qui mènent le combat, sous toutes ses formes, en n'excluant aucune méthode pourvu que les buts visés soient :

a) **un cessez-le-feu, sans préalable,** seul capable, d'abord, de dissiper ce climat de haine et de racisme, né des atrocité des uns et des représailles ou tortures des autres, et ensuite d'arrêter les morts atroces de jeunes hommes de France et d'Algérie ;

b) **une restauration de la Paix permettant,** dans le calme retrouvé, de déterminer entre toutes les formations politiques et syndicales d'Algérie, sans exclusive d'aucune espèce, le Statut garantissant à tous — majorité et minorités ethniques — une vie démocratique normale à l'image du monde moderne.

Le Parti doit, de plus, simultanément, proposer une révision du Titre VIII de la Constitution selon l'esprit défini, voilà plus de trente ans, par **Léon Blum** et tendant à l'indépendance totale — le self government — des peuples hier colonisés.

Cette révision permettra de promouvoir cet ensemble eurafricain dont **Gaston Defferre**, par sa loi-cadre, avait posé si heureusement les bases.

Alors — et alors seulement — par ces prises de positions nettes et fidèles à l'internationalisme socialiste — le Parti Socialiste pourra dénoncer, avec toute bonne raison et conscience, la démagogie stalinienne et l'abominable réaction de « la droite la plus bête du monde ».

Il sera possible, dans le Parlement et le pays, de regrouper cette majorité républicaine, qui peut, seule, reprendre ce programme du 2 janvier 1956 défendu par l'unanimité enthousiaste du Parti.

Section d'Antony (unanimité) ; section de Gentilly (unanimité) ; section du Plessis-Robinson (majorité) ; 15e section (majorité) ; BOSTSARRON, HONIS, FREYSSINET, GRUBER, REGNOT, ROUSSEAU, PIROUET, ANCELY (section de Sceaux) ; Maurice DUFOUR (Alfortville) ; PRIOU, VALJEAN (4e) ; Jean et Irène CHAMAULT (Bourg-la-Reine) ; BAUX (Fontenay-aux-Roses) ; SERIS (Clamart) ; LANCELLE (11e) ; MANCINI (8e) ; PENTEL ; (12e) ; CHAUVET (20e) ; TRUPTIN (19e) ; Mireille OSMIN (6e) ; HUY (Kremlin-Bicêtre) ; KHEAT (10e).

Tous ces camarades appartiennent à la Fédération de la Seine.

●

POUR UNE AUTONOMIE SOCIALISTE

DEPUIS deux ans, le Parti a maintenu devant le problème algérien une position symbolisée par la triade : « Cessez-le-feu, élections libres, négociations ».

Tout à la fois, nous en avons accepté le principe qui nous paraît encore valable (1), *mais nous avons proclamé que cette politique ne pouvait aboutir sous le signe d'un enchaînement atlantique.*

Nous constatons — ce qui légitimait nos appréhensions — que N'AYANT PU DONNER A NOTRE PAYS SA LIBERTE D'ACTION SUR LE PLAN DIPLOMATIQUE, le Parti n'a pu ni réunir les ressources matérielles, ni provoquer autour de lui le rassemblement des forces de progrès social que la situation exigeait.

●

DES exemples précis tels ceux de la Yougoslavie et de l'Egypte prouvent que les Etats-Unis respectent plus les puissances non alignées que les Etats totalement intégrés dans leur système.

D'autre part, si la politique française avait paru autonome aux Gouvernants soviétiques, ceux-ci eussent manifesté plus de considération pour les intérêts de notre pays : le Parti Communiste, qui a voté les pouvoirs spéciaux, en eût vraisemblablement voté le renouvellement.

Or, s'il n'est pas exact que la campagne communiste contre la « guerre d'Algérie » nous ait coupé de la classe ouvrière, elle a mis le Parti Socialiste en position défensive, alors qu'il est attaqué sur le même point par tous les éléments cléricaux qui font du gauchisme.

Appuyé sur l'ensemble de la classe ouvrière et sur la majorité des élus de la gauche, conservant ainsi les soutiens qu'il eut pendant les premiers mois, le Cabinet Mollet eût obtenu le vote des impôts indispensables pour assurer une transformation matérielle de l'économie algérienne ; il eût pu appliquer les mesures utiles pour atteindre les assises des « féodalismes coloniaux ».

●

LE déroulement des événements fut autre : la politique algérienne n'est pas désavouée mais, en refusant au début mai et pour des raisons assez complexes de continuer à participer au Gouvernement, le Parti a renoncé à mettre en œuvre les décisions qu'il avait arrêtées : le soutien ne lui donnera au mieux qu'un hypothétique droit de veto — droit qu'annulent en fait « pleins pouvoirs » ou « vacances parlementaires ».

Dans ces conditions, l'évolution prévisible de la politique française nous fait craindre que, les Gouvernants ne résistant point dans l'affaire algérienne aux impérieuses suggestions de nos alliés et aux pressions confessionnelles (2), alors l'opposition entre « majoritaires » et « minoritaires » aura perdu sa raison d'être.

Continueront-ils les uns et les autres à ne pas vouloir aborder le problème essentiel ? Aujourd'hui comme hier, il est de **dégager le pays de sa vassalité et de rendre au Parti son autonomie politique et intellectuelle, dangereusement hypothéquée par son adhésion au système des blocs.**

●

LA cohabitation bourgeoise à laquelle nous avons été réduits et qui eut pour ciment le Pacte Atlantique et une conception de l'Europe pratiquement ramenée à l'union de six puissances :

a) *nous met dans l'impossibilité d'assurer la défense des intérêts de la classe salariée qui, malgré l'accroissement de la production, demeure la classe la plus exploitée et vouée, pour une large part, au taudis ;*

b) *laisse le pays soumis à une emprise cléricale qui ne se cache plus de vouloir « un nouveau moyen âge »* (3) ;

c) *assure le maintien de la loi Barrachin-Barangé, ajourne la réforme de l'Enseignement*, interdit toute conception *d'ensemble* susceptible de faciliter l'entrée dans la vie active d'une jeunesse de plus en plus dense.

De même, devant la fatigue des institutions, le Parti a des réflexes de défense républicaine, mais il n'a pas défendu ses positions propres ; il n'a pas exigé le vote préalable d'une loi électorale de type majoritaire, permettant en cas de besoin au pays de se prononcer clairement, et il s'est rallié à des solutions peu démocratiques et dépourvues d'efficacité ; or les demi-mesures favorisent le glissement vers un Gouvernement de type Salazar. Et pour nos libertés le danger croîtrait au cas où s'accentuerait la dislocation de l'Union française (4).

●

CET « atlanto-embourgeoisement » — (qui n'aura même plus l'excuse d'aider à résoudre le problème algérien, alors qu'en fait il l'a rendu plus insoluble) — paralyse le Parti devant les menaces les plus imminentes.

Ainsi **rien de décisif n'est envisagé pour défendre l'économie française contre** l'extension d'une **crise économique ayant son origine aux Etats-Unis.** Déjà sont atteintes nos exportations, ce qui accroît le déséquilibre de la balance des comptes. Il y a contradictions entre les tentatives empiriques d'y parer et les obligations inhérentes au Marché Commun.

Mieux vaudrait porter remède aux vices constitutionnels de l'économie française : survivance des structures vieillies et désormais parasitaires et dépendance où se trouve notre industrie quant à une large frac-

(1) Comme démocratique (la dernière prise de position de l'Internationale socialiste le confirme), comme facteur de progrès pour les masses autochtones et comme élément du maintien de la Paix à l'échelle mondiale.

(2) Ecrire ceci n'est point approuver « les événements d'Alger », illégaux et déraisonnables.

(3) Voir la conclusion des articles de « Sirius », du « Monde », 25 avril au 2 mai 1958.

(4) Danger dénoncé par F. Gaillard, le jour même de sa chute.

tion de ses approvisionnements en énergie et matières premières.

Techniciens du Plan et de la Productivité ne s'attaquent point aux nœuds du problème. Il appartient pourtant aux Socialistes de promouvoir dans l'ordre interne d'indispensables réformes de structure et, dans l'ordre externe, **d'affronter l'hostilité des trusts pétroliers et de demander la « collectivisation internationale » des grandes sources de matières premières, en commençant par les gisements de minerais atomiques.**

Le même « embourgeoisement » empêche de bâtir une politique proprement socialiste pour les régions sous-développées. L'intérêt des dockers de Dakar par exemple n'est pas automatiquement défendu par les milieux de la haute bourgeoisie noire. **L'amélioration du niveau de vie des masses, leur instruction et le respect de la sécurité des individus** — que ce soit dans la métropole ou dans les Territoires autonomes ou dans les pays indépendants — **importe plus au Socialisme que le succès des thèses « nationalistes », en elles-mêmes régressives.**

Ce point a été abordé par le rapport de politique internationale issu de la Conférence de Puteaux ; ce même texte apporte d'autres promesses — notamment celle d'un « dégagement militaire » du centre de l'Europe, échos des plans Eden et Rapacki — ou encore celle d'un assainissement des rapports entre l'Est et l'Ouest, par la reconnaissance de la République chinoise. Mais **peut-on espérer que les Etats-Unis y consentiront ?**

Pour les amener, il faudra batailler ; mais là, notre « intégration » manifeste ses effets les plus néfastes : il y a contradiction entre nos efforts en faveur du désarmement et l'acceptation des servitudes d'un système bâti sur et pour la force des armes.

Sur cette contradiction, « majoritaires » et « minoritaires » font silence. Au contraire, il faut que le Parti en prenne pleine conscience pour qu'il puisse s'en délivrer, rejeter toute conception fondée sur les seuls rapports de force entre coalitions et combattre avec efficacité pour une organisation internationale adaptée aux infinies possibilités du progrès scientifique.

Dans cette lutte, comme dans celles que connaît la politique intérieure, le Parti ne pourra guère compter sur les Partis avec lesquels il est associé... Le rejet des liens qui le freinent comme ils paralysent le pays, LA RECONQUETE DE SON AUTONOMIE DANS L'ACTION et, *corrélativement,* le rajeunissement de sa structure *peuvent seuls lui permettre d'affirmer une volonté qui donnerait un corps aux espoirs que l'on peut former,*

Citoyen pour sa Nation,
Démocrate pour la République,
Socialiste pour une amélioration

— réelle et non pas nominale, durable et non pas précaire — du sort des travailleurs,
Homme pour une Paix solide parce que juste.

BOIREAU (6e) ; J. COTEREAU (Vincennes) ; PUPILLE (C. E. Fédérale Seine) ; RIES (16e).

●

PROJET DE CODE DE CIVISME DEMOCRATIQUE

I. — PRESENTATION

LE Congrès National du Parti, réuni à Toulouse en juin 1957, *saisi des problèmes de plus en plus angoissants que pose le pourrissement de la Démocratie par les forces totalitaires, considérant que le Parti ne peut pas accepter le projet Bruyneel de dissolution pure et simple du Parti Communiste, mais qu'il ne peut pas non plus se contenter de le rejeter, ce qui le ferait paraître comme le protecteur des agents de la dictature soviétique, désireux en conséquence d'élaborer une réponse constructive, a retenu la suggestion d'un CODE DE CIVISME qui ferait obligation à tous les Partis d'avoir une STRUCTURE ET UNE VIE DEMOCRATIQUES. Le Congrès a mandaté le Comité Directeur pour désigner une Commission chargée d'étudier cette suggestion et de préparer un projet de loi à présenter aux prochaines instances nationales du Parti.*

La Commission, désignée en septembre 1957, comprend les camarades suivants :

CHARLOT, DEJEAN, DEIXONNE, JOSPIN, SUZANNE LABIN, MARZORATI, MERIGONDE, NOTEBART, PEYRASSOL, PROVO, LEON BOUTBIEN, secrétaire. CHANDERNAGOR a été consulté sur le plan juridique.

Après plusieurs mois de travail, la Commission présente le projet ci-joint. Elle désire signaler au Parti les lignes directrices suivantes qu'elle s'est fixées :

1° *Bien circonstancier l'Exposé des Motifs, en raison de l'importance des idées doctrinales mises en jeu, mais se borner, pour la loi, à une LOI-CADRE qui pourra être précisée quant aux détails d'application par des Décrets ou Lois ultérieurs.*

2° *Ne pas gonfler la loi jusqu'à en faire un « statut des partis », mais centrer son dispositif autour de l'obligation pour les Partis d'avoir des structures démocratiques.*

3° *Sur le chapitre des finances des Partis, capital parce que tout appareil totalitaire tire sa puissance d'une abondance énorme d'argent, ne pas instituer un contrôle des ressources qui paraîtrait inquisitorial à tous les Partis, mais imposer un plafond des dépenses, celles-ci pouvant être estimées de l'extérieur sur le vu de l'activité des Partis.*

Il est bien entendu que si le Parti adopte ce projet, il devra être ensuite soumis aux Groupes Parlementaires pour être présenté dans la forme au Parlement.

Le secrétaire de la Commission :
Léon BOUTBIEN.

II EXPOSE DES MOTIFS

La grandeur du péril

DEPUIS plus de trente ans le totalitarisme assombrit notre monde. Alors qu'on pouvait croire, au sortir d'un siècle de luttes ardentes, que la liberté était enfin fermement inscrite dans tous les régimes politiques civilisés, la vieille lave de l'absolutisme et de la tyrannie faisait à nouveau irruption après la guerre de 14-18 et se gonflait des puissants moyens qu'offre la technique moderne pour circonvenir les esprits et soumettre les corps.

Sous sa forme fasciste ou nazie, le totalitarisme a fait sentir à tous les Européens, dans leur chair, les horreurs dont il est gros. Cette forme put être abattue au prix atroce que tous se rappellent. Mais une autre

forme, sous l'étiquette communiste, subsiste et s'étend. Dix ans après la destruction du Struthof, des millions de nos semblables gémissent dans des centaines de nouveaux Struthofs répandus entre l'Oder et la mer de Chine. Tout récemment la révolution hongroise fit éclater aux yeux du monde l'insondable souffrance physique, intellectuelle et morale que ce totalitarisme fait subir aux peuples qu'il domine.

Or la France est gravement menacée de tomber sous son joug et se voit, par surcroît, traversée de retours dangereux de l'ancienne variante fasciste du fléau dont, depuis la vague poujadiste, des poussées nombreuses et inquiétantes ont été enregistrées. Déjà le totalitarisme des deux bords aliène et corrompt le tiers de la Nation. Le Communisme pénètre profondément, pour les dévoyer ou les paralyser, de nombreux rouages de nos institutions et arbitre au profit de ses maîtres étrangers les options les plus essentielles de notre destin.

La Démocratie, la Civilisation, la Nation française feraient preuve d'une imprévoyance frisant au suicide et témoignant de lâcheté si elles laissaient se développer le péril sans réagir.

●

Une parade discutable

TOUTEFOIS, même dans les situations les plus critiques, un grand pays comme la France ne peut pas accepter des remèdes de fortune qui blesseraient ses plus profondes traditions d'équité. Un remède de ce genre serait par exemple la dissolution pure et simple du Parti communiste nominativement désigné.

Cette méthode peut en effet apparaître comme la plus expéditive — du moins quant aux textes — mais elle aurait de graves inconvénients. D'abord, elle épargnerait l'autre forme du totalitarisme, communément désignée d'extrême droite, dont la pression, tantôt apparente, tantôt sousjacente, reste toujours menaçante. De ce fait la dissolution apparaîtrait comme visant le Parti communiste, non pas en tant qu'artisan de dictature mais en tant que tendance d'extrême gauche.

Même si l'on étendait la dissolution aux Partis et Groupements qui incarnent le fascisme de droite, on n'aurait toujours fait qu'une loi d'exception puisqu'on aurait visé spécifiquement des ennemis circonstanciels, alors que l'un de ses principes essentiels oblige la Démocratie à ne jamais édicter que des lois universelles et permanentes, égales pour tous en tous temps.

●

Une parade insuffisante

SI une loi d'exception doit être rejetée, on pourrait songer à ne pas faire du tout de loi nouvelle et à chercher une parade dans l'application plus vigilante des lois existantes. Il est de fait que l'arsenal de ces lois permettrait de contrecarrer certaines entreprises totalitaires. Cependant une étude plus attentive montre que ce recours ne serait pas suffisant.

Il ne saurait être question de ressortir les lois sur les associations de malfaiteurs qui furent taxées de « scélérates » par un large secteur de l'opinion démocratique où elles éveillent encore une forte aversion. Les articles 75 à 85 du Code pénal, qui répriment l'espionnage et les diverses formes de l'intelligence avec l'ennemi, d'abord ne joueraient à plein que dans les périodes limitées où la Nation affronte un ennemi juridiquement déclaré tel, et ensuite ne permettraient de frapper qu'une partie du complot totalitaire, et du seul côté communiste, la partie qui tend à surprendre les secrets ou saboter les efforts de la Défense Nationale; alors que la partie la plus grave est celle qui, des deux côtés fasciste et communiste, vise à étrangler nos libertés. Les lois de 1936 contre les ligues factieuses se fondaient surtout sur la nature para-militaire de celles-ci; or l'armement physique des lecteurs totalitaires modernes, quoique non négligeable, ne joue plus qu'un rôle secondaire devant leur fanatisation mentale et psychique. L'article 86, qui punit l'emploi de fonds étrangers, outre qu'il épargnerait à nouveau les formations totalitaires d'assiette purement nationale, se heurte à l'extrême difficulté d'établir la provenance des fonds.

L'Etat français possède aussi tout un lot d'excellents décrets d'administration publique qui, s'il en imposait l'observance à tous ses fonctionnaires, pourrait en effet contribuer à le protéger des complots totalitaires. Il est notoire, par exemple, que 20.000 instituteurs communistes bafouent tous les jours les obligations de la neutralité scolaire. Mais la difficulté pratique provient justement de ce qu'ils sont 20.000. Un petit nombre de sanctions qu'on voudrait exemplaires ne serviraient qu'à enfiévrer les protestations sans désarmer les infractions. Un grand nombre de sanctions, à l'échelle du délit, signifierait une répression de masse contre les familles au demeurant honnêtes; une chasse aux sorcières dont aucun Gouvernement dans ce pays ne soutiendrait ne serait-ce qu'une modeste amorce. Et il en va de même pour toutes les autres entreprises de sape totalitaire dans nos institutions.

Ainsi, l'usage plus systématique des lois existantes, qui semble à première vue le recours le plus efficace et le plus simple, apparaît en réalité le plus lourd et le moins réaliste. La raison profonde en est qu'au regard de ces lois, seule existe la responsabilité individuelle, et qu'elles conduisent par suite à ne frapper que des individus. Ce principe qu'une culpabilité ne saurait qu'être individuelle fait la noblesse de la justice civilisée et doit rester intangible dans la sphère où il s'applique, qui est celle des actes dont le contexte est lui-même individuel. C'est pourquoi, tant que les mouvements politiques ont préservé le libre arbitre de leurs membres, les lois du type civil pouvaient suffire à combattre leurs abus. La situation a changé avec l'avènement des partis totalitaires, dont l'essence est l'aliénation de leurs propres membres, préface à la subjugation de l'ensemble du peuple. Le propre de ces Partis est la création d'un appareil tentaculaire, dépassant de beaucoup la dimension de l'individu, qu'il fanatise et synchronise, c'est-à-dire dépersonnalise. Ainsi, dans ces Mouvements totalitaires, c'est justement l'**individu**, simple rouage et souvent première victime de la machine, **qu'il faut épargner**, et c'est le moteur de la machine, l'**appareil politique, qu'il faut viser.**

Cette méthode est aussi la plus libérale et la plus économique. La plus **libérale** puisqu'au lieu de frapper une multitude d'exécutants souvent estimables on n'expose aux rigueurs de la loi qu'une poignée de professionnels en général méprisables. Et la plus **économique** puisque l'immense armée des exécutants est rendue inoffensive — mieux, est rendue à la famille nationale — dès qu'on rend impossibles son encadrement et son approvisionnement. Mais une telle méthode exige une loi nouvelle, visant des Organisations en tant que telles; et cela d'ailleurs n'a rien qui doive étonner ou inquiéter puisque le totalitarisme est un mal nouveau. Ce qui serait étonnant et inquiétant, ce serait au contraire qu'on s'en remît, contre les forteresses d'aujourd'hui bâties à l'échelle des empires, aux flèches d'hier taillées à l'intention des molécules.

Le recours aux lois existantes aurait un autre inconvénient. Au lieu de concentrer le regard du public et la contre-attaque du régime sur le poison véritable, le **totalitarisme**, on atomiserait la défense dans une poussière d'accrochages subalternes, insuffisants pour

mettre les Partis totalitaires hors d'état de nuire, mais suffisants pour leur donner la posture de martyrs. Ce dernier danger est surtout grave avec les Communistes car beaucoup d'entre-eux se sentent déjà victimes d'un ordre social et politique dont ils croient que le Parti de Moscou les rédimera. Si donc on le poursuit **au nom des lois de l'ordre existant**, on l'accrédite aux yeux de sa clientèle comme le champion authentique de l'expérience révolutionnaire. D'où il résulte qu'il est essentiel de faire en sorte que le Parti n'ait à rendre compte à la loi **que du côté de sa conduite qui inspire mauvaise conscience à ses propres troupes.** Et ce côté est justement le plus décisif pour lui, c'est le côté où sévit son monolithisme étouffant, où il apparaît comme le serviteur aveugle d'une dictature étrangère et l'ennemi juré de toutes les libertés. Ainsi le **totalitarisme** constitue tout ensemble le mal qui nous assaille et le remords des assaillants : c'est donc lui, spécifiquement, et lui seul, qu'il faut poursuivre.

●

Une parade trop lente

ON entend souvent condamner les projets qui tendent à défendre la Démocratie par des armes « juridiques » et non « politiques » parce que de telles armes s'attaqueraient à l'**effet** et non à la **cause** du mal. Le Parti Communiste, dit-on, n'est qu'une ronce poussée sur l'humus des injustices sociales. Qu'on coupe la ronce sans changer l'humus et la ronce renaîtra. Qu'on dessèche l'humus et la ronce dépérira d'elle-même. Qu'on délivre la société de ses taudis et on la délivrera du Communisme.

Il est malheureusement à craindre que ce remède, pour généreuse que soit son inspiration, ne se réduise à une échappatoire. D'abord la forme « d'extrême droite » du totalitarisme échappe notoirement à la causalité du taudis, et resterait par suite intouchée par une contre-offensive axée uniquement sur la suppression des taudis. Ensuite l'étude sociologique de l'influence communiste montre qu'elle n'est pas directement liée à la misère. Dans de nombreux pays où les masses étaient surexploitées, l'influence communiste est resté nulle, tandis que, dans de nombreux autres, cette influence s'affirmait bien que le progrès social y fût substantiel. En France, on l'a souvent remarqué, le Communisme a plus d'adeptes non pas parmi les ouvriers les plus mal nantis, mais dans les couches les mieux protégées et payées, comme la métallurgie parisienne, le personnel à Statut des charbonnages, de l'électricité, du gaz, les spécialistes des arsenaux, etc. Un autre fait qui infirme l'existence d'un lien automatique entre le progrès social et le recul du Communisme, c'est qu'en France les trois périodes de l'histoire récente où le progrès social poussa ses pointes les plus fortes, 1920, 1936, 1945, coïncidèrent avec les sommets de la vague communiste. Et cela se conçoit, car le Parti Communiste dispose librement de sa grosse machine politique, il peut crier plus fort que quiconque que toutes les réformes sont dues à sa pression, puis, grâce aux syndicats à sa dévotion, s'installer dans les institutions qui résultent des réformes et en faire les bases d'un rayonnement accru.

Au demeurant, dans quel délai attend-on que se produise l'effet dissolvant du progrès social sur les forces communistes ? En imaginant que tout le monde soit d'accord pour promouvoir ce progrès au maximum, il est évident que les injustices ne sauraient disparaître dans les prochaines années au point qu'il ne resterait plus assez de motifs de mécontentement pour alimenter une Démagogie qui a toujours vécu de surenchère et que n'arrête pas, qu'excite au contraire la perspective de ruiner la Nation. Mais le Communisme est là qui déjà perce notre flanc de sa lance.

Ainsi, s'en remettre à la réforme, c'est répondre à côté de l'axe et en dehors du rythme de l'attaque.

Le progrès social doit être poursuivi **pour lui-même** et avec une inlassable ardeur. Qu'on puisse le mettre à profit dans la lutte antitotalitaire reste certes possible, à condition que cette lutte **existe par ailleurs. Compter sur lui pour en tenir lieu est une illusion ou un alibi.**

●

La vraie cause du mal : l'appareil totalitaire

LES injustices sociales sont évidemment les causes du mouvement protestataire en général, mais pas de l'expansion communiste en particulier. Celle-ci s'en sert comme de marche-pieds, de prétextes pour accrocher des fins inavouables de dictature à des revendications populaires. Aussi le premier soin du Parti Communiste, avec les protestataires qu'il recrute, est-il de transformer leurs sentiments de révolte et de justice en une rage de vengeance, de domination sur les autres et d'aliénation de soi-même, c'est-à-dire en une passion totalitaire.

Le précepte qui enjoint de résorber la cause d'un mal plutôt que de réprimer ses effets est excellent, et la présente proposition prétend s'y conformer. Encore faut-il situer exactement la cause et l'effet, l'humus et la ronce.

L'analyse qui précède montre qu'en l'espèce, si la ronce est la conspiration totalitaire, le mauvais humus n'est pas tellement la misère, qu'un **certain appareil politique.** Sans lui la protestation légitime contre les injustices sociales, loin d'alimenter des tendances totalitaires, exalte les aspirations démocratiques comme le prouve toute l'histoire du Mouvement ouvrier avant l'avènement du Bolchévisme.

Or, la Démocratie offre malheureusement un terrain propice à la cristallisation des appareils totalitaires. C'est en effet à l'abri de sa tolérance que s'assemblent et s'enhardissent les forces d'intolérance, qui préparent sa mort avec les armes mêmes qu'elle leur abandonne. Et les forges où s'opère ce retournement diabolique des vertus de la liberté contre la survie des libres, ce sont les Partis totalitaires. **Les Militants mécanisés d'aujourd'hui sont l'annonce certaine des Citoyens broyés de demain. Et, à l'inverse, la liberté de tous ne court aucun péril demain si personne n'y renonce nulle part aujourd'hui.**

On aboutit donc à cette conclusion fondamentale **qu'on ne risque de voir la Démocratie détruite un jour dans l'Etat que si on laisse des Partis la détruire à l'avance dans leur sein.**

C'est pourquoi la parade au péril totalitaire proposée par la présente loi consiste à instaurer un « Code de Civisme » qui fasse obligation à tous les groupements, en tous temps, d'avoir une structure intérieure démocratique, et une « Cour Civique » habilitée à dissoudre tout Groupement qui enfreindrait systématiquement ce Code. Comme toutes les solutions complètes, celle-ci se signale par le fait qu'elle répond au péril, non pas par un remède de circonstance, mais par un assainissement **en profondeur** de l'ensemble de la vie publique, qu'elle rend imperméable au virus totalitaire,

●

Justification doctrinale du code de civisme

DE nombreuses raisons rendent légitime et nécessaire, dans une Démocratie, l'exigence que tous les Partis soient démocratiques. En voici les principales :

1) La Démocratie, qui incarne le contrat social, suppose, comme tous les contrats, que les contractants respectent une règle de réciprocité. « Les engagements

qui nous lient au corps social, écrit Jean-Jacques Rousseau, ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels ». Il est donc essentiel que chaque Parti garantisse aux autres les libertés qu'il revendique pour lui-même. La quête démocratique du pouvoir est pourrie si parmi les concurrents au bâton de commandement on en laisse courir un qui compte s'en servir pour assommer les autres. C'est une tragique dérision d'exiger que tous convainquent, mais de laisser à un seul la licence de pendre. C'est **en se donnant** et non **en se refusant** à ses assassins que la liberté se contredit elle-même et trahit son devoir de garantir la jouissance de ses bienfaits au plus grand nombre en tous temps.

2) Que les Partis politiques, justifiés comme filtres et foyers d'idées, s'entachent de nullité s'ils s'en font les **prisons**, résulte aussi de la Constitution. Celle-ci, en effet, voulant donner un sens à la consultation des Citoyens, c'est-à-dire faire d'eux des **sources de choix**, exige qu'ils conservent leur liberté et leur souveraineté comme des attributs inaliénables de la personne humaine. Elle ne saurait donc admettre que ces mêmes Citoyens deviennent, dans leurs Partis, des disques de phonographe, qu'ils se dépouillent comme Militants de cette indépendance d'esprit qu'elle leur fait un devoir de préserver comme Citoyens. Il serait incohérent d'obliger des hommes à être libres lorsqu'ils agissent un par un, mais d'accepter que, par secteurs de cent mille, on en fasse des automates. Un Parti qui a étouffé dans son sein l'homme démocratique ne peut plus constituer une référence valable pour la collectivité démocratique.

3) En un temps où la Démocratie, justement, permet de bâtir sur le contrôle des opinions une puissance plus conséquente qu'on en bâtissait jadis sur la possession d'argent ou de titres, il n'est plus possible que les instruments de cette puissance, qui sont au premier chef les Partis, échappent, eux, à tout contrôle. Dans la sphère économique, la Démocratie eut à cœur d'imposer aux coalitions des Règlements et Statuts qui les empêchent de spolier les individus. Elle se doit donc aussi d'empêcher les associations politiques de subjuguer ces mêmes individus, car la **subjugation est à la politique ce que la spoliation est aux affaires.** La fraude politique est même beaucoup plus grave puisqu'elle compromet la **vie du peuple**, tandis que la fraude économique n'atteint que sa **bourse.** Or, les appareils totalitaires commettent envers la Démocratie la fraude maximum et la plus lourde des futures détresses en captant, mystifiant, sclérosant les opinions au point d'en faire des véhicules de l'esclavage.

4) Au siècle dernier, les oppositions étant en général plus éclairés que les Gouvernements, il était naturel que les libéraux réclamassent toutes les licences pour les premières et tous les contrôles pour les seconds. Le totalitarisme est venu renverser ce diptyque. Il a introduit dans notre siècle cette nouveauté redoutable d'une **subversion rétrograde**, qui tend à **moins** et non à **plus** de liberté qu'il n'y en a dans l'ordre existant. Si donc il était et reste légitime d'imposer des bornes à l'action des Pouvoirs pour qu'elle ne pût tourner en tyrannie, il devient légitime et urgent de veiller, par un Code, à ce qu'une tyrannie encore plus grave ne pût sortir de l'action des oppositions.

●

LE Code de Civisme ci-après est agencé en fonction de tous les mécanismes qui permettent la dégénérescence des Partis en appareils totalitaires, pour les rendre impossibles ou les sanctionner sévèrement. Cette sévérité se justifie par le fait que le crime de totalitarisme, notion nouvelle et capitale qu'établit le Code, doit être considéré comme l'un des délits majeurs qui puissent être perpétrés envers une Collectivité démocratique.

SUIT UN TEXTE DE LOI DONT LES AUTEURS DEMANDENT L'EXAMEN SI LE CONGRES EN RETENAIT LE PRINCIPE.

●

FEDERATION DU MAROC

LA Fédération du Maroc du Parti Socialiste S.F.I.O. constate que la politique suivie en Algérie depuis février 56 a abouti à un échec :

a) *Parce que la pacification dure depuis trop longtemps et que la force perd de son efficacité avec le temps;*

b) *Parce que la reconnaissance en pleine guerre d'Algérie de l'Indépendance du Maroc et de la Tunisie commandait pour l'Algérie une politique libérale qui n'était pas suffisamment explicitée dans le triptique « Cessez-le-feu, élections, négociations » ;*

c) *Parce que, par la reconnaissance de l'indépendance des Etats marocain et tunisien, l'affaire d'Algérie ne pouvait que s'internationaliser avec la durée de la pacification et durcir les positions rebelles;*

d) *Parce que la pacification, vouée dès le début à l'échec, faisait le jeu de la réaction et poussait au Nationalisme français le plus échevelé, compromettant ainsi le régime républicain que précisément le Parti veut sauver;*

Cet échec demande de la part des Organismes du Parti une analyse serrée pour dégager la conduite à adopter, tant sur le plan politique qu'économique et social, dans la Métropole et en Algérie.

Pour sa part, la Fédération du Maroc estime et a toujours estimé :

SUR LE PLAN POLITIQUE

1) Que la revendication des rebelles algériens est d'abord politique et qu'elle ne peut être satisfaite que par une solution politique libérale ;

2) Que cette revendication a pour objet la conquête des Pouvoirs publics (conquête prônée d'ailleurs par notre Parti dans sa « Déclaration de Principes ») ;

3) Qu'en conséquence, une solution issue de la force ne parait pas possible, sauf à faire fi de la moralité interne du Parti et de la moralité internationale occidentale;

4) Que le peuplement particulier de l'Algérie pose un problème de cohabitation de minorités ethniques diverses.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

En ce qui concerne la Métropole :

— Si l'on peut dire que la charge de cette guerre détourne la France des améliorations économiques et sociales, il faut ajouter que les obligations prises envers les pays d'outre-mer, ou à prendre éventuellement envers l'Afrique du Nord et en particulier de l'Algérie, dimniueront les perspectives d'amélioration des niveaux de vie métropolitains;

— Que la présence française, depuis 1830, en Algérie et le peuplement de 1.200.000 Français, créent des devoirs à la France.

En ce qui concerne l'Algérie :

— Que la situation économique de l'Algérie est catastrophique par suite de la poussée démographique dans ce pays;

— Que l'association étroite avec un pays moderne pouvant fournir l'aide économique suffisante est nécessaire pour pallier l'évolution démographique;

— Que l'Algérie ne peut retourner aux équilibres antérieurs à la présence française;

— Qu'en tout état de cause l'intérêt politique et économique porté actuellement à l'Algérie provient de l'antagonisme des deux grands : Amérique et Russie. Notamment, il ressort d'un examen attentif que les ressources de ce pays ne sont pas compétitives aux prix mondiaux parce que ou trop maigres ou trop éloignées des lieux d'utilisation. En conséquence, l'agitation actuelle autour de ce pays, en raison des progrès techniques dans tous les domaines, risque de tomber à plat à plus ou moins brève échéance sans que soit résolue aucune de ses difficultés.

Cette analyse schématique conduit à la seule proposition qui peut être avancée pour résoudre le problème algérien : **la reconnaissance de la vocation nationale de l'Algérie.**

Cette proposition a l'avantage :

— de dépolitiser dans l'immédiat le problème;

— de laisser pour l'avenir les Algériens libres du choix entre l'intégration, l'association ou l'indépendance;

— d'ouvrir la porte aux négociations pour précisément débattre librement de ce choix.

D'entrée de jeu, des négociations ainsi dépolitisées mettraient à leur véritable valeur :

— les garanties des droits des minorités;

— les liens tissés entre les deux pays par 130 ans de cohabitation;

— les impératifs économiques;

— les dangers d'une sécession avec la France.

LA Fédération du Maroc est consciente qu'il importe de mettre un terme à une guerre fratricide. L'heure du choix est arrivée pour les Algériens comme pour les Français. Il est faux de se placer sur un plan affectif pour juger de ce choix, car alors les arguments des deux parties n'ont pas plus de valeur les uns que les autres.

Il faut juger sur le réel. Ce réel c'est, à côté du pouvoir évocateur du mot « Indépendance », la situation économique et sociale des deux Pays. L'avenir ne peut être que dans une collaboration étroite, loyale et librement consentie des deux Pays.

●

QUELLE VOIE LE MAROC PRENDRA-T-IL ?

LA crise ministérielle française et la crise marocaine se sont produites à quelques heures d'intervalle : dans la nuit du 15 au 16 avril. Il n'y a pas, entre l'une et l'autre, de commune mesure. Le Gouvernement français a été renversé, selon la tradition, par un vote hostile de l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement marocain, nettement divisé dans son sein, a remis sa démission au Roi en laissant éclater la mésentente entre le Président Si Bekkaï et les Ministres de l'Istiqlal.

Le premier Gouvernement du Maroc libre et indépendant a été constitué le 7 décembre 1955, le second, à la date du 28 octobre 1956. Si Bekkaï les a dirigés pendant vingt-huit mois. Mais on ne s'est jamais rendu compte du désaccord existant dans l'équipe ministérielle. Le Président du Conseil en a fait état dans sa lettre de démission. Il lui a été reproché de présenter à Sa Majesté un memorandum que lui ont remis des personnalités politiques appartenant au Parti Démocrate de l'Indépendance (P.D.I.), au Parti de l'Unité de l'Indépendance (P.U.I.), au Parti des Indépendants Libéraux (P.I.L.) et une autre tendance politique qui n'est pas encore reconnue officiellement et attend, pour cela, *que paraisse le dahir (la loi) sur les libertés*

publiques. « J'ai lu ce document, écrit Si Bekkaï, j'en ai apprécié la teneur. C'est de là que part la crise. » Et il s'interroge :

« *Pourquoi ai-je appuyé ce mémoire ? Parce qu'il* « *convient parfaitement à la ligne de conduite pour* « *une véritable Démocratie et aux libertés publiques* « *telles que les a proclamées Sa Majesté chaque fois* « *qu'elle en a eu l'occasion... Personne n'ignore que* « *c'est moi qui ai présenté le dahir sur les libertés* « *publiques. Dès lors il était pour moi naturel d'ap-* « *puyer une Motion qui reflétait mes sentiments ;* « *mais pour aller jusqu'au bout de ma pensée, j'ai* « *préféré quitter le Gouvernement afin d'être plus libre* « *et de* mieux défendre ces libertés avec ceux qui en « sont avides dans ce pays. *Je lance un appel à tous* « *mes compatriotes pour former un véritable front* « *autour de Sa Majesté et du trone et pour mieux faire* « *face aux difficultés tant intérieures qu'extérieures* « *qui hypothèquent encore l'indépendance du Maroc.* »

Les auteurs de la Motion déclarent de leur côté :

« *Nous avons été unanimes à constater qu'à l'ap-* « *proche des élections municipales et communales,* « *tous les Marocains ne jouissent pas encore des liber-* « *tés démocratiques fondamentales dont l'inexistence* « *est inconciliable avec l'indépendance. D'une part, ni* « *les Associations ni les Partis politiques ne peuvent* « *se constituer librement. Pas plus qu'il n'est permis* « *aux Partis existants d'exercer toutes les libertés,* « *notamment la liberté de réunions publiques et la* « *liberté de presse. D'autre part, et d'une façon géné-* « *rale, les conditions garantissant des élections libres* « *et sincères sont loin d'être réalisées.* »

Les Ministres de l'Istiqlal ont également rendu publique la lettre de démission adressée à Sa Majesté en mettant en valeur que « la solidarité ministérielle fait complètement défaut ». Ils reprochent à Si Bekkaï d'avoir fait « peu cas des engagements pris lors de la formation du Gouvernement et qui lui faisaient obligation de ne pas se départir d'une attitude de parfaite indépendance ».

« *Contrairement à cet espoir, M. Bekkaï n'a pas* « *hésité à donner son appui à un Mouvement qu'il* « *avait considéré lui-même en Conseil de Cabinet* « *comme indésirable parce que ne remplissant pas les* « *conditions requises par la loi et parce que l'existence* « *d'un tel Mouvement était considérée comme contraire* « *à l'intérêt national. Et ce, d'autant plus que ledit* « *Mouvement servait de refuge à un certain nombre* « *de traitres et d'individus au passé politique douteux* « *qui espéraient ainsi créer une agitation à la veille* « *de la mise en application des dispositions d'épura-* « *tion et de l'ouverture du procès du rebelle Addi ou* « *Bihi.* » Il est intéressant de souligner que l'Istiqlal et le « Mouvement » jugé par lui séditieux emploient des termes identiques pour définir les aspirations nationales. « Le pays aspire à consolider son indépendance et sa souveraineté » déclare l'Istiqlal. Les personnalités du « Mouvement » affirment « leur volonté de coopérer et d'agir en commun afin de parachever et parfaire l'indépendance nationale ». Il s'agit :

— de l'évacuation des troupes étrangères ;
— de la libération des parties du territoire national encore occupées ;
— du soutien continu au peuple algérien ;
— de la réalisation de l'unité du Maghreb arabe ;
— de l'édification d'un régime de saine Démocratie sur le plan politique et social. **Ce sont des objectifs nationaux qui ont été définis par Sa Majesté.** Chaque Parti en fait, sans difficulté, un programme. Dans ce domaine tout ce qui flatte le peuple et le pousse assez facilement à la xénophobie est accepté par lui.

UNE ANALYSE MOINS SOMMAIRE

SI les différentes tendances politiques du Maroc ont la même plate-forme pour la propagande, l'harmonie est loin d'exister. La formation du second Gouvernement par Si Bekkaï, le 28 octobre 1956, a à peine nécessité vingt-quatre heures. Les Ministres du P.D.I. (Parti Démocrate de l'Indépendance) se sont vu remercier de leurs bons services. Le Président Bekkaï a été maintenu à son poste par la volonté de Sa Majesté. La crise à laquelle on vient d'assister n'a rien à envier à une crise ministérielle française quant à la durée. Si Bekkaï, vivement pris à partie par l'Istiqlal, a démissionné. On ne peut comprendre pourquoi on croit devoir lui reprocher d'avoir remis à Sa Majesté un Mémoire qu'Elle devait connaitre ? On saisit plus difficilement encore que des Ministres adhérents à un Parti — ce qui est parfaitement leur droit — trouvent anormal qu'un Président du Conseil ait lui aussi des opinions politiques personnelles. Il apparait plus clairement que les Membres de l'Istiqlal aspirent à détenir le pouvoir d'une façon exclusive. Il ne sera bien entendu pas question, pour des Ministres en exercice, de quitter leur Parti. Cette éventualité ne sera pas non plus à envisager pour le Président du Conseil.. Ce que l'Istiqlal appelle : « une solidarité ministérielle effective et totale » est-ce autre chose que le pouvoir pour lui seul ? Veut-il être seul à assumer des responsabilités en restant scrupuleusement au service du Roi ? Peut-on craindre que dans un avenir plus ou moins lointain des difficultés ne surgissent à Rabat comme elles se sont produites ailleurs, à Tunis par exemple ? Sa Majesté a sans cesse fait état de son désir d'instaurer une monarchie constitutionnelle. La proclamation royale, adressée au peuple marocain sur les chaines de la Radiodiffusion nationale marocaine, le 8 mai, avant de pressentir M. Balafrej pour former le nouveau Gouvernement, établit une Charte définissant nettement les volontés de Sa Majesté, celles de promouvoir des réformes organiques afin de doter le pays d'institutions politiques saines car « Nous n'avons jamais perdu de vue que l'indépendance n'est pas une fin en soi ». Sa Majesté déclare :

« *Peuple fidèle... Nous allons entreprendre votre* « *émancipation. Nous allons garantir à chacun ses* « *droits et ses libertés... Désireux de permettre égale-* « *ment à nos sujets d'exercer les libertés fondamen-* « *tales et de jouir des droits de l'homme, nous leur* « *garantirons la liberté d'opinion, d'expression, de* « *réunion ou d'association. Cette garantie n'aura pour* « *limite que le respect dû au régime monarchique, la* « *sauvegarde de l'Etat et les impératifs de l'intérêt* « *général. Sa Majesté juge préférable que la com-* « *mune, nouvelle cellule sociale et politique, soit à la* « *base de l'organisation du régime du Maroc Moderne.* »

Il sera procédé à des élections municipales et communales. L'Assemblée nationale consultative actuelle fera place à une Assemblée Nationale délibérante et il est envisagé, par la suite, une Assemblée nationale issue du Suffrage universel.

Le cadre est fort bien présenté et bien garni. On ne saurait néanmoins attendre le fonctionnement régulier, pour demain, de la monarchie constitutionnelle. Sa Majesté n'ignore pas à quel stade de la citoyenneté se trouve l'énorme majorité des Marocains.

A ce propos, nous devons reconnaitre, honnêtement, que la France s'est davantage préoccupée d'apprendre aux autochtones à manier des armes qu'à se servir d'un bulletin de vote. Dans la conjoncture actuelle le Roi ne peut qu'avertir ses sujets :

— « *Il vous appartient à vous de mériter, par votre* « *maturité politique, votre civisme et votre sens prati-* « *que, et d'exercer à bon escient les droits qui vous* « *seront reconnus et d'assumer les responsabilités dont*

« *vous serez chargés.* » Quand les Marocains seront-ils à même d'assumer ces responsabilités ? Quand s'intéresseront-ils à la chose publique ? Pour l'instant, la politique n'est pas leur principal souci. La crise n'a nullement troublé la période du Ramadan. Un conseiller de la Couronne, M. Moulay Larbi Alaoui, a déclaré avec raison : « PAS D'INQUIETUDE A AVOIR. LE MAROC A ENCORE MIEUX QU'UN GOUVERNEMENT PUISQU'IL A SON ROI. »

L'ENSEIGNEMENT le plus clair à tirer de la crise à présent dénouée semble être le suivant : l'Istiqlal a atteint son but en formant un Gouvernement homogène. Il détient tous les leviers. Si Mohammed V reste le souverain maître bien qu'il soit privé de l'entourage immédiat de son fidèle et dévoué Si Bekkaï.

L'ancien Président du Conseil, qui jouit d'un crédit indiscutable, n'est pas homme à rester inactif. Il ne manquera pas de veiller au grain. Bien des difficultés assaillent le Maroc dans plusieurs domaines : économiques, sociaux, politiques, internationaux. Sur le plan intérieur on saura bientôt comment sont comprises les libertés d'association et d'expression. Les Français souhaitent que le climat actuel devienne plus favorable, plus stable. Ils craignent — et comment seraient-ils amorphes ? — que la voix du Roi sage Mohammed V ne prêche un jour dans le désert. Nul ne se rend mieux compte « que le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui ».

« Quelle voie le Maroc prendra-t-il ? » On est loin de rêver aux lendemains qui chantent.

Paul GALLUCCI.

●

POUR QUE LE PARTI RETROUVE SA ROUTE

EN formulant avec clarté nos critiques et nos réserves, notre dessein n'est pas d'opposer une « tendance » à une autre « tendance » ou, pour employer le vocabulaire usuel, une « minorité » à une « majorité ». Notre propos est à la fois plus simple et plus ambitieux.

Il est de remettre le Parti sur la route qu'il n'aurait jamais dû quitter, de lui redonner sa vraie figure et sa vraie raison d'être.

Le Parti, dans sa propagande, ne doit plus s'évertuer **à défendre une politique qui n'est pas la sienne.** Il doit, comme par le passé, rassembler les travailleurs **autour de ses mots d'ordre propres,** en un mot redevenir lui-même.

Ce n'est pas une idée nouvelle :

« *C'est l'affaiblissement de la pensée marxiste dans* « *le Parti qui l'a conduit à négliger les tâches essen-* « *tielles d'organisation, de propagande et de pénétra-* « *tion dans les masses populaires pour se cantonner* « *dans l'action parlementaire et ministérielle.*

« *Le problème n'est pas celui de la participation ou* « *de la non participation à tout prix. Il est dans la* « *fidélité à une politique correspondant aux aspira-* « *tions profondes des masses populaires vers le bien-* « *être et la liberté.*

« *Le Parti ne doit pas laisser exploiter son attache-* « *ment traditionnel aux institutions républicaines* « *pour se laisser imposer une politique qui n'est pas* « *la sienne et qui risque de compromettre définitive-* « *ment les chances de la Démocratie dans notre pays.* »

Ces citations sont de Guy Mollet. Elles datent de plus de dix ans, mais elles conservent toute leur valeur.

La poltique suivie par le Parti ne s'est malheureusement pas toujours inspirée de ces principes.

Certes, nos délégués au Gouvernement ont accompli dans bien des domaines un travail dont nous ne méconnaissons pas l'intérêt. Mais la participation au Gouvernement, considérée désormais **comme normale et non plus comme exceptionnelle,** nous a fait apparaître comme **solidaires d'une politique qui n'était pas la nôtre.**

Au lieu de dénoncer, comme par le passé, les difficultés inévitables avec le régime capitaliste et ses contradictions internes, au lieu de condamner les expédients inefficaces en leur opposant **nos solutions,** nous avons été amenés, par excès de loyauté, à défendre les mesures auxquelles nous avions dû finalement souscrire pour éviter la dislocation des équipes ministérielles dans lesquelles nous avions accepté de prendre place.

La seule justification de cet abandon par le Parti de son rôle historique et de sa véritable vocation eût été la stabilité du régime. Il n'a jamais été autant menacé.

L'incertitude, pour ne pas dire l'équivoque, des raisons invoquées pour légitimer nos attitudes successives, a aggravé le désarroi des esprits, plus particulièrement dans les masses populaires. Il était difficile, il faut le reconnaître, de comprendre comment on pouvait à la fois, stigmatiser la « Droite la plus bête du monde » et lui reprocher, au même moment, de « bloquer le système » en lui discutant son appui...

Il est encore temps, pour le Socialisme français, de reprendre sa vraie place **sans, pour autant, faillir aux impératifs de la Défense des institutions républicaines et des libertés démocratiques.**

De sa lutte contre le Nationalisme agressif, il y a quelque soixante ans, du combat ardent et triomphant dont il donna le signal au lendemain du 6 février 1934, notre Parti est sorti d'autant plus grandi que **la nécessité de défendre, dans l'immédiat, la République et ses libertés, ne lui faisait pas perdre de vue sa mission particulière** et les raisons doctrinales de son existence.

Son concours, l'offre de ses voix et, le cas échéant, de ses hommes, prenaient plus de force du fait qu'il était traditionnellement un Parti « d'opposition » et non de « Gouvernement ». Que les conditions politiques, et surtout parlementaires, ne soient plus les mêmes, il serait stupide de le contester. Il n'en reste pas moins que, pour défendre utilement la Liberté et la Paix contre les menaces qui se précisent, le Parti, s'il veut rassembler autour de lui les masses populaires indispensables à ce combat, doit se rétablir rapidement sur les positions qu'il n'aurait jamais dû abandonner.

LA DEFENSE REPUBLICAINE EXIGE UN PARTI SOCIALISTE FORT, ASSURE DE LA CONFIANCE DES TRAVAILLEURS.

C'est dans la mesure où le Parti reprendra, à pied d'œuvre, son action propre d'éducation, d'organisation, de diffusion de la pensée socialise, de la critique socialiste, des solutions socialistes, qu'il gardera ou retrouvera cette confiance.

C'est dans la mesure où cette confiance sera retrouvée que l'élan populaire, tourné vers l'avenir, fera reculer le fascisme et la dictature.

Gaston DEFFERRE (Bouches-du-Rhône) ; Edouard DEPREUX (Seine) ; Charles LUSSY (Vaucluse).

CHAQUE SEMAINE

Le Populaire Dimanche

répond à tout
riposte à tous

ABONNEMENT : 1 an 600 francs
6 mois 300 francs

61, rue La Fayette - Paris (9e) — C.C.P. 410.15 Paris

2e Partie : CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DE PROBLÈMES ACTUELS

ENTRE L'O.T.A.N. ET LE SOMMET

DANS la tragédie grecque, la défaite finale du héros a tout au long dévasté sa propre poitrine. Le drame moderne, de variété inférieure, fait intervenir le vilain et ses complots. Le désarroi actuel de l'Occident est celui de la tragédie. Il est en nous depuis longtemps prévisible et prévu. De même, il paraît aisé de formuler le remède. Notre sort est entre nos mains.

Depuis dix ans, nous avons commis trois fautes majeures.

La première est d'avoir négligé la misère des peuples pauvres, que nos apports maladroits, luttant contre la maladie et la mort, n'ont fait qu'augmenter. Notre aide n'a valu que la dixième partie de celle qui serait nécessaire pour gagner lentement, mais régulièrement, la course contre la pauvreté, et qui pourtant ne représenterait qu'une petite partie de nos propres richesses. Toutes les échappatoires nous ont été valables, jusqu'à nous retrancher derrière nos dépenses de réarmement, en conditionnant ainsi à l'avènement de la Paix le seul geste qui justement permettrait de l'atteindre et de la retenir. Alors nous ne sommes apparus que comme distributeurs d'aumônes, contre lesquels on n'a toujours que du ressentiment.

Est-il donc si difficile d'imaginer la mentalité de celui qui reçoit ? Nous aurions dû donner, sans conditions, et à tous. Mais aujourd'hui les peuples pauvres sont aussi des peuples forts. Ils ont forcé notre repliement. Sous la direction d'une orchestration trop aisée, ils sont en train de conquérir le Tiers-Monde (quelle erreur insensée de risquer de perdre l'Inde et la Yougoslavie !). Il ne leur restera plus qu'à monter, enfin, à l'assaut de nos propres fortins.

La deuxième faute est de nature économique. Nous entendons répudier les anciens correctifs (tels la déflation et le chômage) aux déséquilibres des comptes extérieurs de chaque pays. Nous voulons d'autre part supprimer les barrières qui s'opposent à la circulation des produits et des êtres humains. Et pourtant, au reste sans y avoir beaucoup réfléchi, nous estimons que, par une sorte de miracle, les comptes de chaque Nation, dans ce nouveau régime, s'équilibreront encore vis-à-vis de tous les autres, et cette fois-ci naturellement.

Cela n'est pas vrai. C'est l'équilibre qui est artificiel et le déséquilibre qui est naturel. Ce nouveau régime, puisqu'il sera libre et détendu, sera désormais le calque de l'échelonnement des divers potentiels nationaux. Les pays les plus puissants forceront pour leurs produits la porte des autres pays, tels que le nôtre, se trouvant au-dessous d'eux sur cet escalier des potentiels dont la pente ne fait que régulièrement s'accentuer. Ceux-ci, à leur tour, devraient logiquement, pour gagner leur existence, diriger leurs efforts vers ces peuples du bas de l'échelle qui n'ont pas encore trouvé seuls la voie du progrès. Mais ici, pour le moment, le mécanisme est bloqué, puisque ces derniers ne disposent pas des moyens de paiement nécessaires. Au reste nous retrouverons le même arrêt dans le mécanisme du Marché commun dont il faut craindre qu'il ne soit pas une enceinte où chacun trouve son avantage, mais un champ clos à l'intérieur duquel la victoire des uns ne peut que correspondre à la défaite des autres.

IL faut boucler le circuit. Nous devons choisir. La liberté implique le déséquilibre permanent, auquel il faut alors adjoindre un élément de compensation. Celui-ci ne peut être que l'octroi, pour des montants très importants, de crédits annuels aux régions déshéritées par l'ensemble des pays évolués. Les pays du milieu de l'escalier auront le droit de gagner par leur travail une part de devises supérieure à leurs mises respectives, la différence leur permettant de payer leurs importations supérieures (1). Ainsi nous sommes conduits une seconde fois vers la même réponse à donner à la misère du monde.

Jusqu'à maintenant, la force disruptive du déséquilibre permanent s'est trouvée masquée par l'aide des Etats-Unis et la continuité étonnante de leur prospérité. Mais les affaires américaines sont hésitantes. La situation de l'Angleterre reste délicate. Le Japon cherche en vain des marchés. Quant à la France, elle est le pays type sur lequel s'exercera ce handicap nouveau. Si nous n'accomplissons pas la révolution nécessaire, de graves et proches difficultés nous menacent, source supplémentaire d'une désunion qui est notre pire ennemi.

Ne nous gaussons pas trop des prophéties de notre adversaire, qui veulent l'effondrement de notre système sous ses propres contradictions.

●

LA troisième faute, la plus grave puisqu'elle met en cause l'issue suprême de la guerre ou de la Paix, est d'être tombé dans le piège que l'armement atomique nous tendait.

Par les séances de l'O.T.A.N. il ne dépendait pas de leur inspirateur, M. Spaak, qu'on fît plus que répondre à certaines nécessités immédiates et à certains besoins pressants. Mais le communiqué final ne doit pas nous inspirer une quiétude trompeuse. Le problème central n'a été ni abordé ni encore moins réglé. Par définition, il ne pourra jamais l'être si nous n'en transformons pas fondamentalement les données.

1945 : les Etats-Unis possèdent la bombe. 1949 : en réponse au défi des événements, l'O.T.A.N. prend naissance. Mais, sous le couvert de la bombe, il paraît suffisant de mettre sur pied des forces militaires de faible importance : quelques divisions dont le seul rôle serait d'empêcher la conquête de l'ouest de l'Europe sans qu'en même temps la guerre générale fût déclenchée, éventualité dont la bombe, agisant comme « deterrent », devait détourner l'adversaire.

Or, s'il faut reconnaître que la bombe nous protège plus sûrement, il faut aussi penser que ce danger de l'agression générale adverse n'avait pas et n'a pas de sérieuse consistance, car l'autre camp entend pratiquer un jeu plus lent, plus prudent et plus sûr. D'autre part, dans tous les autres cas — à certaines époques troublées (Corée, Formose, etc.), on l'a aperçu dans un éclair de lucidité — la protection que nous apportait la menace des rétorsions nucléaires était illusoire. Car

(1) Un tel plan a été présenté à l'O.N.U., au nom de la France, en 1951, par P. Abelin, et, l'année dernière, par Pineau.

elle comporte l'insigne faiblesse d'opérer par tout ou rien. Elle ne pourrait être efficace que si, à l'instant de la décision d'une poussée locale, l'attaquant éventuel considérait comme probable la mise à exécution de cette menace, dont le caractère draconien lui inspire justement la pensée opposée. Le concept prend alors une apparence de bluff, avec le danger supplémentaire que l'adversaire ne déclenche la catastrophe, parce que, dans sa croyance à la permanence de ce bluff, il sera quelque jour allé un peu trop loin.

Malheureusement, nous ne nous sommes pas dépêtrés de cette triste situation. Bien au contraire, notre principale préoccupation, aujourd'hui, consiste à rattraper le retard qu'éprouve l'Occident dans le domaine des engins à moyenne et longue portée, c'est-à-dire à nous concentrer sur le seul problème de gagner la guerre totale, celle-ci étant supposée déclenchée. Un autre fâcheux phénomène a pris alors naissance. Nos peuples se sont éveillés à la gravité de l'enjeu. Désormais, certains craignent d'être trop défendus, et qu'à propos d'un incident que, personnellement, ils ne jugent pas grave, la guerre nucléaire soit déclenchée dont ils seraient victimes. Et d'autres éprouvent la peur opposée, que ceux qui possèdent l'arme nucléaire, alors qu'eux-mêmes n'en disposent pas, hésitent à les protéger de crainte d'être eux-mêmes frappés. Ainsi est née la réaction en chaîne, qui aboutit à ce faux problème des rampes de lancement et à ce désir de chacun de posséder en propre l'arme atomique. Ainsi se trouve annoncé par avance l'écartelant conflit qui, au moment de la crise majeure, pourrait livrer l'O.T.A.N. à une désunion qu'aucune proclamation antérieure, vidée de sa réalité humaine, n'aura su éviter.

Pourtant nous nous débattons ; mais les efforts sont futiles, puisque le problème n'est pas soluble, tel que pour le moment l'Occident l'a posé. C'est ainsi que, tentant de redescendre l'escalier de l'horreur — que ne peut-on revenir au temps où les armées antiques déléguaient chacune une équipe de trois hommes pour régler le différend — certains ont imaginé unilatéralement le concept d'une guerre limitée. Par exemple ni les bases d'aviation ni les villes importantes ne seraient attaquées. On aurait le droit d'utiliser les canons atomiques, mais l'usage des armes nucléaires supérieures serait interdit. De nombreuses pages ont été écrites sur cette hypothèse absurde du « progressive deterrent », suivant laquelle l'autre camp accepterait les règles d'un jeu établies par avance afin de faciliter notre propre victoire. Hypothèse absurde et enfantine, car que ferons-nous lorsque l'adversaire déclarera, assez logiquement, qu'il n'admet pas la distinction entre les armes nucléaires tactiques et stratégiques, et que, pour lui, la seule règle sera la liberté complète, ou bien la proscription totale de toutes les armes atomiques ?

A ce jeu de poker au bord du précipice, les soldats ont cherché à gagner, dans l'affirmation emphatiquement redoublée, qu'en cas d'agression nous utiliserions l'arme atomique sans hésitation. Mais il est public qu'ils ne sont pas qualifiés pour tenir un tel langage. C'est l'autorité civile qui aura seule qualité pour délivrer un accord. Or, cette autorité — un homme, un conclave ? — n'est même pas encore désignée.

Et quelle sera sa décision, à cette minute ultime terminant plusieurs jours de mentale torture ?

Jamais l'adversaire ne se livrera à un pacte d'agression ample et net. Nous ne connaîtrons, comme par le passé, que des actions puissantes mais indirectes. Or, dans un tel combat des nerfs, celui de la propagande, de l'intimidation, des divisions entretenues chez nous (que feront la France et les Etats-Unis si les Etats arabes attaquent Israël ?), des poussées locales qui gagnent du terrain, puis des pays, mais qui néanmoins sont trop restreintes pour que nous décidions, afin de les endiguer, d'accomplir le geste définitif ; dans un tel combat, nous avons perdu d'avance, parce qu'aucun coup d'arrêt ne nous semblera valoir son prix, celui de la destruction universelle.

N'en doutons pas, et c'est à notre honneur, la réponse sera : « Non, nous ne pouvons pas. » Mais alors, progressivement, tous nos pays seront acculés à la soumission.

Sous un angle étroit, par manque du courage nécessaire (il aurait fallu mettre sur pied des effectifs conventionnels cinq fois supérieurs à ceux que nous possédons) nous avons cru à tort acheter notre sauve garde à bon marché, en la concentrant sur une seule arme (le point capital n'est pas que l'autre camp, maintenant, la possède également) qui interdit d'appliquer la puissance de façon souple et modérée, qui crée le néant entre la politique d'annihilation et la non-résistance. On ne s'est préparé qu'à une guerre imaginaire, sur un terrain que l'adversaire n'acceptera pas. Sur le plan supérieur, par la traduction de notre parade en termes trop militaires, alors que nous ne nous sommes pas donné les moyens suffisants (car ce n'est pas l'équilibre des forces qui conditionne la Paix, mais la prépondérance massive du côté de celui qui ne veut pas la guerre), en même temps nous introduisons le ferment de discussion dans notre camp. Qu'il s'agisse des pays proches ou lointains, on ne peut se les attacher que si l'on peut les convaincre autrement que par des affirmations verbales, non pas qu'on les défendra en cas de guerre, mais qu'on les défendra contre la guerre, et que, dans l'indépendance, la Paix sera sauvegardée.

Nous ne nous sommes plus rappelé que les Américains avaient hésité trois mois avant de lancer leur bombe sur Hiroshima. Au péril qui nous menace, nous avons donné une réplique sans intelligence, sans courage et indigne de notre civilisation. Cette réplique est inefficace. L'Ouest doit trouver une autre route. Laquelle ?

●

Il est bien sûr maintenant que, devant une agression atomique, nous devons être prêts à payer un assaillant de la même monnaie. Mais nous n'avons pas perçu que le véritable danger réside dans la guerre sans bombes ni canons, dont l'existence de l'engin atomique — et la seule existence sans qu'il doive jamais être employé — décuple les risques pour notre camp. C'est pourquoi notre doctrine, la réplique à une quelconque agression par l'armement atomique, n'était pas valable devant la doctrine opposée : l'usage de l'engin atomique n'est permis que si l'adversaire l'emploie le premier.

Mais le mal est fait, et l'on ne doit rien espérer du désarmement discuté isolément. Désormais, il ne pourra que sanctionner la Paix, et non la précéder. Quel homme d'Etat, en effet, recommanderait l'abandon total et immédiat de l'armement atomique, alors qu'un contrat de désarmement ne peut que tenir en une ligne ? Serions-nous prêts à l'effort correspondant de revenir au jeu des armements ordinaires ? Et, quoique nous devions inlassablement négocier, notre espoir doit être aussi faible devant les perspectives locales, comme celle, par exemple, qui voudrait la démilitarisation ou la dénucléarisation du centre de l'Europe qui, jusqu'aujourd'hui, paraît faire l'objet principal de la rencontre au sommet.

Nous arrivons ici au cœur du problème. **Tant que, pour rechercher la Paix, on n'utilisera que les éléments dont les périls qui nous confrontent forment les composants divers,** aucun espoir solide ne nous est permis. La méfiance réciproque, à tort ou à raison, est trop enracinée. Elle viciera toutes les tentatives, parce qu'aucune proposition ne pourra résister à la suspicion de l'autre partie.

Le salut, dès lors, ne peut être atteint que **si nous trouvons un point d'appui extérieur aux remous qui nous emportent.**

Le concept qui y correspond se désigne de lui-même lorsqu'on résume les conditions qu'il doit remplir :

La défense par les armes appelle la guerre. Si nous voulons l'éviter — pour la première fois dans l'Histoire — il faut administrer au réarmement un antidote.

La défensive, qui depuis trop longtemps est notre lot, est une épreuve trop lourde. Nous devons prendre l'offensive. Une seule nous est permise, celle qui correspond à notre véritable génie, l'offensive de prospérité.

Nous devons compenser la crainte réelle ou feinte que notre réarmement inspire par un acte de Paix dont la sincérité soit indiscutable, c'est-à-dire qui ne dérive ni de discours ni de traités, mais d'un réel accomplissement.

●

NOUS devons offrir à l'autre partie une perspective plus attrayante que celle de la conquête du globe, entreprise qui ne va quand même pas sans certains aléas.

Une seule tâche, évidemment, répond à ce signalement : apporter le soulagement, puis progressivement le mieux-être aux trois quarts de la population du globe, qui meurent de pauvreté, de faim et de maladie. Ainsi, pour la troisième fois, nous retrouvons l'obligation du même devoir, dont l'universalité devrait former la base de la nouvelle philosophie du siècle.

Mais il faut être net. Il ne s'agit plus d'accorder des aumônes. Les chiffres sont connus : c'est, après cinq ans, dix milliards de dollars par an que les peuples riches doivent distribuer aux peuples pauvres, alors que le président Nixon, avec courage, recherche la maigre assurance de quelques centaines de millions sur le prochain budget. Notre maison brûle ; ce n'est pas avec un extincteur de voiture que nous éteindrons l'incendie.

C'est, d'autre part, l'O.T.A.N. qui doit attaquer cette tâche et probablement l'accomplir, car ce n'est pas la coloration politique de l'aide qui a causé les échecs passés, mais tout simplement les exigences dont son offre était accompagnée.

Mais si l'O.T.A.N. n'aborde pas ce devoir en lui accordant la prééminence, les succès qu'il rencontrera dans les autres domaines ne feront que cacher les barreaux de la prison dans laquelle nous nous sommes enfermés nous-mêmes. Du séjour dans cette prison, rendu momentanément plus supportable, on aura encore plus assuré le terme final, notre défaite.

On peut alors citer une historiette que sir Winston Churchill aime à raconter : « Un prisonnier, depuis des années, tentait de sortir de sa geôle. Il eut un jour l'idée de pousser la porte. Elle s'ouvrit, car elle n'était pas fermée à clef. Jamais elle ne l'avait été. »

J. LEVY JACQUEMIN.

●

ALGERIE, T.O.M. ET ORGANISATION DE L'ESPACE

CETTE note n'est point un rapport supplémentaire sur la question algérienne ; elle tend seulement à montrer que sont étroitement soudés problème algérien et problèmes des T.O.M., l'un et l'autre n'étant que des cas particuliers du problème des pays moins développés, liés organiquement aux pays plus développés.

●

IL est encore un ensemble politico, socio, économiquo-monétaire, qu'on appelle « Espace français ». Sa partie essentielle s'étend de Dunkerque à Pointe-Noire. Cet organisme est donc fragile puisque, allongé sous un même méridien, il réunit des latitudes, partant des climats, donc des milieux géographiques et, en conséquence, des genres de vie différents.

Troublé par des événements qui lui furent intérieurs ou extérieurs, démembré en 1954 et 1955, agité de mouvements centrifuges, notamment en sa région médiane, l'Algérie, cet organe apparaît menacé de totale dislocation.

Au nom du « sens de l'histoire », de l'anticapitalisme, de l'efficace, du racisme confessionnel ou des hautes valeurs spirituelles, quatre impérialismes : moscovite, newyorais, panarabe et vatican, encouragent les sécessions pour mieux réduire en tutelle les divers éléments.

●

LE premier point est de savoir si cet organisme peut se défendre ; un exemple tout récent, celui du Portugal se maintenant à Goa, malgré les pressions hindoues, les conseils des grandes puissances et des grands journaux, et même l'influence romaine, prouve que ces impérialismes se surveillent trop pour être capables de briser une volonté tenace.

Encore faut-il ne pas dépendre économiquement de l'un d'entre eux, et aussi faut-il un civisme dont fit preuve l'opposition démocratique, pourtant au Portugal terriblement brimée.

LE deuxième point est de savoir si cet organisme mérite d'être défendu et notamment s'il faut résister à une insurrection larvée, qui désole son centre géographique, l'Algérie, et recourt systématiquement au terrorisme. Comme à cette question les rapports répondent en sens contraire, on ne veut qu'envisager les conséquences les plus probables de deux éventualités : départ et maintien.

Le départ — acceptation des thèmes du F.L.N. ou installation de celui-ci comme Gourvernement à Alger — laisserait croire aux masses musulmanes que la France les abandonne.

Dans cette hypothèse il faut retenir, par comparaison avec des situations étrangères actuelles (Indonésie, Birmanie, Cuba, Haïti) que guerre civile et terrorisme ne prendraient pas forcément fin.

Il faut envisager l'installation en métropole :

a) de tous les Européens d'Algérie ;

b) de ceux de nos compatriotes musulmans qui voudraient le demeurer. Si douloureux que soient les déplacements forcés de populations, ils valent mieux que les exactions et les massacres, et les stipulations juridiques en faveur des minorités sont simples leurres.

On n'évoquera pas le sort incertain des Français du Maroc et de Tunisie et des autochtones frappés pour francophile, puisque d'aucuns penseront : « C'est conséquence de la guerre d'Algérie ». Mais celle-ci explique-t-elle que la France (qui, entre 1920 et 1938, n'a jamais rien pu faire d'efficace en faveur des minorités résidant dans les pays du sud-est européen) ne peut protéger qui que ce soit au Vietnam (Nord et Sud), ou dans les ex-comptoirs de l'Inde ? De même le destin des Hollandais restée en Indonésie, après 1949, ou celui des Italiens dans l'ex-Somalie relèvent d'un déterminisme général : si faible que soit le niveau de vie d'éléments allogènes, dès qu'il est un peu supérieur à celui des autochtones, il provoque leur envie, et la lutte sociale que la décolonisation n'abolit pas devient inexpiable parce que colorée en conflits raciaux ou

confessionnels. Et les Gouvernants laissent faire pour détourner à peu de frais la colère des masses « indépendantes » mais encore plus misérables.

●

DANS l'éventualité d'un maintien que l'on souhaite durable (étant bien précisé qu'il ne saurait subsister contre le vœu clairement exprimé des populations algériennes librement consultées) il va de soi que lesdites populations doivent bénéficier des réformes énumérées dans le rapport Deixonne et, notamment, de ces trois choses précieuses — mais rarissimes dans l'Orient indépendant — le pain, l'alphabet et le bulletin de vote.

Mais la France et au moins la S.F.I.O. leur doivent plus. Elles doivent notamment aux Algériens, que l'on appelle aux responsabilités politiques et administratives et souvent au sacrifice de leur vie, aux soldats dont on prolonge la durée du service, et également aux populations d'Afrique Noire pour que celles-ci s'immunisent elles-mêmes contre les « F.L.N. » locaux, une perspective d'ensemble. Nulle plume plus autorisée ne l'ayant tentée, on trace, comme simple incitation, un schéma :

★ — dénégation du caractère progressif des Nationalismes autochtones, non comme autochtones mais en tant que Nationalistes ;

★ — rejet du néo-colonialisme — simple retour à la politique dite des « factoreries » substituant à des Gouvernants contrôlés, fût-ce insuffisamment, Gouvernements indépendants mais dictatoriaux qui, par incapacité technique, concéderont (on espère à vil prix) ressources naturelles et main-d'œuvre locale.

★ — affirmation que ce qui fait la fragilité de l'espace français — son caractère multicontinental, multiracial, multiconfessionnel — en fait aussi sa valeur sur le double plan du progrès intellectuel et de l'élévation du niveau de vie de l'ensemble...

★ — affirmation que le développement de toutes les parties, mais plus particulièrement des moins évoluées est lié :

a) à une industrialisation dans la mesure où la géographie et la technique le permettent, c'est-à-dire avec **transformation sur place d'au moins un partie des matières premières**, industrialisation qui renforcera, dans les esprits, le goût du rationnel ;

b) un contrôle permanent des masses sur les Gouvernants qui, indigènes autant qu'étrangers, sont souvent portés à user du pouvoir de façon égoïste, mais aussi qu'il exige des transferts d'hommes, d'idées, de biens, de capitaux, transferts dont la bienfaisance était proclamée dans un document : « La Charte de l'Atlantique », dont le principal auteur était Fr. Roosevelt.

★ — affirmation que ces transferts, mieux ces brassages ont, pour aboutissement normal, non des décolonisations qui sont destructions de symbioses, mais une transformation périodique sinon permanente des symbioses originaires dans le sens :

— d'une toujours plus grande liberté de circulation,

— d'éventuels élargissements ;

★ — de l'affirmation, enfin, que, Alger comme Abidjan, comme Bamako, comme Paris, ont moins à attendre des terroirs sous même latitudes, ayant les mêmes possibilités, donc aisément concurrents, que de territoires aux aptitudes différentes, donc complémentaires.

LES masses algériennes qui ont faim de pain et de Paix, et plus encore les « intellectuels » à qui l'on a surtout enseigné le message tristement réactionnaire d'un Barrès, ne se persuaderont de la valeur de « l'Espace français » que si on leur offre une conception (infiniment plus satisfaisante que cette ébauche) d'une nécessaire « organisation de l'espace », organisation qu'incarne, mais, hélas ! encore pour les seuls Métropolitains, la salade de fruits : bananes, oranges et pommes.

J. RIES.

●

REFLEXIONS D'UN GROUPE DE MILITANTS DE LA SECTION DE MALZEVILLE (M.-et-M.)

CETTE note a pour but d'attirer tout particulièrement l'attention des Militants du P.S. et pourrait permettre l'ouverture d'un débat sur la situation, tant politique qu'économique, de la France.

Elle est établie dans le seul souci de servir notre idéal dans le cadre de l'intérêt général et de renforcer la position démocratique dans le sens de la liberté.

Nul n'ignore les difficultés grandissantes qui s'accumulent de plus en plus, tant sur le plan politique qu'économique. Au lieu de s'atténuer, s'étend, dans l'opinion publique, ce que l'on pourrait appeler une « crise de régime ».

En fait, cela n'est pas et ces difficultés sont dues au morcellement plus ou moins voulu par certaines fractions politiques, morcellement qui conduit à l'instabilité gouvernementale et qui s'accentue depuis la dernière consultation électorale.

UNE des causes principales est la représentation proportionnelle.

Doit-on condamner cette règle qui, dans le sens moral, reflète véritablement une représentation démocratique ?

C'est le premier point sur lequel il y a nécessité d'une option.

La représentation proportionnelle n'a de valeur que lorsque deux ou trois grands courants politiques se manifestent. Faute de quoi on se trouve devant une Assemblée ne permettant aucune stabilité politique et, par conséquent, vouée à tous les compromis.

C'est donc une option sur la modalité de scrutin qui s'impose.

Deuxième constatation : nécessité d'obtenir des résultats plus positifs en matière électorale et recrutement.

Force nous est de constater les difficultés, plus particulièrement en matière de recrutement, la consultation et les résultats électoraux étant subordonnés à l'action menée par les représentants du Parti au sein des Assemblées parlementaires.

Si le Parti maintient présentement ses positions, c'est plus particulièrement dans les couches moyennes, ce qui n'est pas négligeable, bien au contraire. Mais peut-il se contenter de cela ? Nous sommes quelques-uns à déclarer que cela ne peut suffire.

C'est dans les milieux ouvriers qu'un recrutement de masse s'impose.

Pourquoi ? Parce que le régime d'un pays est subordonné à l'orientation et à l'action des masses.

Il suffit parfois qu'une vague de démagogie se manifeste pour que les inorganisés cèdent à cette passion et permettent l'avénement d'une dictature.

La pensée socialiste peut, d'une façon permanente, s'affirmer dans sa forme intellectuelle mais ne peut, en aucun cas, ne pas tenir compte des aspirations de la masse.

C'est le point crucial de la situation actuelle et c'est la raison pour laquelle on ne peut se contenter des constatations précitées.

Il faut donc tenter de porter remède à l'indifférence qui est aussi, dans certaines circonstances, dangereuses, car la réaction des humains vient, hélas ! à retardement.

Ce qui fait la force du Parti Socialiste, c'est son programme, ses méthodes, son idéal qui, hélas ! comptent peu lorsqu'il s'agit de coalition et de combinaisons gouvernementales.

Ce qui fait sa faiblesse, c'est son isolement lorsqu'il s'agit de réalisation.

Qu'on ne voie dans cette formule aucune accusation ni acrimonie à l'égard de nos camarades qui ont accepté des charges gouvernementales. Ils ont fait le maximum et ont obtenu des résultats que nous n'entendons pas minimiser.

Les efforts étant dispersés, c'est dans la jonction du politique de l'économique et du social qu'il faut chercher le remède.

La force du P.C. réside surtout dans sa forme monolitique et du fait qu'il a su accaparer les Organismes syndicaux de la C.G.T., dite réformiste.

Celle du M.R.P., tributaire de la politique vaticane, se manifeste, plus discrètement, dans l'orientation de la C.F.T.C.

Ces deux citations et surtout constatations doivent nous inciter à reviser notre jugement en matière sociale et à formuler le désir d'une collaboration directe et étroite avec une organisation syndicale. S'agit-il de subordination du politique ou du social, ou vice-versa ? Pas du tout.

L'exemple des Pays Scandinaves, de l'Angleterre, avec le Labour Party et les Trades Unions, reste la démonstration que l'alliance est bénéfique aux uns et aux autres sans, pour autant, abandonner sa propre personnalité.

Cela conduit au travaillisme, direz-vous. Mais celui-ci se révèle nécessaire pour sauver le régime républicain.

Le syndicalisme est aussi jaloux de son indépendance que le politique, mais les deux ont des devoirs qui se conjuguent. Le premier : promouvoir l'élévation du niveau de vie par la revendication dans le cadre des possibilités économiques ; le deuxième : par l'application d'une législation du travail et l'extension de conventions collectives par voie d'obligation et dans le cadre des lois établies en complet accord avec les représentants syndicaux.

Dans le domaine économique, chacun réclame son droit à la gestion et, par là, se doit de pratiquer une politique de présence dans les organismes prévus.

Il reste donc ensuite au politique d'affirmer et de corriger si nécessaire ces aspirations dans le cadre de la souveraineté nationale.

Cela pose le principe d'une transformation dans le cadre syndical qui fait que celui-ci doit s'adapter à l'évolution économique.

Réclamer sa place ne suffit pas, car, de ce fait, on engage un principe de collaboration qui a nécessairement sa pénétration dans la vie politique.

Les syndicalistes appelés, à tort d'ailleurs, « réformistes », restent pénétrés de la Charte d'Amiens datant de cinquante années.

Si l'on se pose la question, reste-t-elle valable ? C'est là que commencent les controverses et les interprétations distinguées.

Certes, les principes de la Charte d'Amiens restent valables, mais la valeur est subordonnée à l'interprétation que l'on donne dans le sens de l'indépendance.

Et puis, le langage d'il y a cinquante années, et surtout devant la réalité des faits, doit-il rester le même ? Cela apparaît inconcevable que de vouloir adapter des positions, tant politiques que syndicales, à des problèmes dont l'évolution ne peut permettre aucune comparaison, surtout à une époque où l'on peut se demander si la diligence a existé quand on parle des problèmes nucléaires.

Il s'agit donc de savoir si un rassemblement des forces démocratiques est possible dans notre pays. Certains d'entre nous le croient et cette affirmation s'est renforcée depuis les élections générales de 1956 ; si, véritablement, les Parlementaires avaient tenu compte de leur appartenance politique, aucun Gouvernement ne pouvait obtenir une majorité, si faible soit-elle.

Bien au contraire, nous constatons qu'il faut une majorité de rechange sur chaque problème.

Or ces compromis, très difficilement réalisables sur le plan parlementaire, pourraient être obtenus plus facilement dans un vaste Parti laissant la droite (qui serait dans l'obligation de se situer et non se camoufler en matière politique) et ce que certains veulent encore, malgré leur esprit totalitaire, comme gens de gauche, les Communistes.

Dans la situation politique actuelle, pouvons-nous prétendre, Socialistes, conquérir une majorité absolue pour appliquer intégralement notre programme ?

La question est posée, et ne tentons pas de masquer notre pensée pour y répondre. Si cette réponse, donnée en toute franchise, apparaît négative, alors lançons cet appel de regroupement et travaillons à une véritable unification des forces démocratiques.

Certes, nous rencontrerons des écueils, non pas sur les idées, mais venant des hommes qui n'entendent pas abandonner certaines prérogatives.

Les remarques présentées ci-dessus valent pour le Mouvement syndical sous une autre forme. Le nombre imposant de millions de travailleurs de notre pays qui boudent les Organisations syndicales peut se retrouver sur un programme commun. On accuse, bien à tort, un mouvement comme « Force Ouvrière » d'être sous la tutelle du Parti Socialiste alors que, chacun le sait bien dans notre Parti, il n'en est absolument rien. Bien au contraire, dans de nombreux cas, ce sont les éléments de notre Parti qui servent les intérêts de la C.G.T. communiste ou de l'autonomie. Ne revenons pas sur la décision prise à cet égard par nos instances nationales, car il y a plus une question de conscience que d'imposition.

Cette note, comme nous l'indiquons au début, devrait servir à un débat portant, par la suite, des conclusions pratiques.

Mais l'heure du choix a sonné.

LA confusion s'amplifiant, les Françaises et Français perdent confiance et se trouvent à douter des vertus d'un régime démocratique. Les adversaires ont le même but sous deux formes différentes :

Les uns lancent l'idée d'un pouvoir personnel avec un retour de de Gaulle ou autre général :

Les autres crient : « Le fascisme ne passera pas », alors qu'eux-mêmes sont les pires fascistes que nous ayons à redouter. C'est avec cela qu'ils entendent se replacer à la tête de la Nation sous une forme Front Populaire.

C'est par là qu'il nous faut conclure.

1936 : le Front Populaire. Trop nombreux sont ceux qui ont oublié comment il s'était créé et restent avec cette nostalgie que c'est le seul moyen qui puisse amener une émancipation des masses.

Ils oublient aussi que, dans ce domaine politique, la conjoncture internationale ne se présente pas de la même façon. Il n'y avait pas eu le pacte Staline-Hitler, pas plus que l'impérialisme soviétique ne s'était développé sous la forme « démocratie populaire ».

Si, en 1947, la manœuvre communiste a échoué malgré la tentative d'insurrection lancée en octobre, la tactique, cette fois, sera plus prudente. Les chefs démocrates des pays de l'Est ont fait une expérience et nous devons, nous, Socialistes — peut-être plus que tous autres — l'avoir constamment à la mémoire.

Alors, avant de se suicider, cela mérite réflexion et action.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.
59-61, rue La Fayette, Paris-9e

Le Gérant : Georges BRUTELLE
12, Cité Malesherbes, PARIS-9e